

Analyse de l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement local : Cas de la préfecture de Boké(Guinée)

Présenté par

Ibrahima TRAORE

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Management

Spécialité : Gouvernance et Management Public

le jj mois aaaa

Devant le jury composé de :

Dr. Alioune DRAME	Président
Directeur du département Management, Université Senghor à Alexandrie	
Prénom Nom	Examineur
Titre et Université ou Etablissement de Rattachement	
Prénom Nom	Examineur
Titre et Université ou Etablissement de Rattachement	

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été rendu possible grâce aux concours de plusieurs personnes ayant joué un rôle important à un moment ou un autre.

Je tiens à remercier en premier lieu, Madame Danièle BORDELEAU pour son aide dans l'obtention du stage qui m'a permis d'effectuer cette recherche et son encadrement pendant la rédaction de ce mémoire.

Je remercie également Monsieur Alioune DRAME, Directeur du Département Management, qui à travers nos entretiens m'a permis de comprendre les enjeux de mon sujet de recherche et son cadrage.

Je remercie Monsieur Ibrahima Sory BARRY, Chef de département Droit Humain dans les mines à la Direction des relations Communautaire et de Développement du Contenu Local (DRCCL), qui fut mon Directeur de stage. Merci également au directeur Nènè Moussa Maleya Camara et à tous les travailleurs de la DRCCL pour leur disponibilité.

Mes sincères remerciements à Madame Suzanne Youssef, Secrétaire administratif du département management et à tous les professeurs du département management, pour leurs partages de connaissances et d'expériences tout au long de ces deux années d'étude.

Je remercie également mes compatriotes à l'Université Senghor pour les conseils et soutiens durant cette aventure riche d'expérience. Un merci spécial à Fodé Bangaly Diakité et pour ses critiques et suggestions durant ce travail.

Je remercie tous les collègues du département Management pour l'excellente relation que nous avons construit ensemble pendant ces deux années.

J'aimerais sincèrement remercier Monsieur Abdoulaye Yéro BALDE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la Guinée pour son soutien financier. Un merci à tous mes collègues de l'Université Julius Nyerere de Kankan, Monsieur Ansoumane Traoré, Monsieur Mamady Dioubaté et Monsieur Sékou Keita pour leurs encouragements.

Je remercie également ma famille et amis pour leurs encouragements, mes frères Mahmoud Traoré et Bangaly Traoré pour leurs soutiens. Grand merci à ma femme Fatoumata Djiba Samaké pour sa patience et son dévouement durant mon absence.

Dédicace

A la mémoire de mon beau-père Sidiki Samaké.

A mon père Mamadou Traoré et ma mère Fanta Traoré.

A Mes frères et sœurs Zenab, Mahmoud, Mohamed, Kadiatou, Senkoun et Bangaly

A ma femme Fatoumata djiba Samaké et mes enfants Lancei et Fanta.

Résumé

En Guinée, ces dernières années ont été marquées par des réformes dans le secteur minier. Ces réformes ont porté principalement sur le renforcement de la réglementation en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières. Suivies par l'adoption des politiques de responsabilité sociétale, on estime que ces réformes contribuent au développement économique et social des communautés locales.

Ce travail de recherche consiste donc à analyser l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement des localités minières de la zone de Boké. Pour procéder à notre analyse quatre (4) groupes de sujets ont été interrogés ; les communautés impactées, les entreprises minières, les responsables de la Direction des relations communautaires et de développement du contenu local (DRCCL) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de défense de droit des communautés.

L'étude montre le manque d'appropriation des politiques de contenu local et le non-respect des conventions de développement local (CDL) par les entreprises minières. Elle révèle aussi la faiblesse des dispositifs de suivi et d'évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières et le manque de dialogue entre les communautés locales et les entreprises minières.

S'appuyant sur ces constats, nous formulons des recommandations à l'endroit des parties prenantes à l'exploitation minière pour l'amélioration des pratiques de responsabilité sociétale. Ensuite, nous proposons un Tableau de bord prospectif (TBP) pour la DRCCL. Il définit les objectifs stratégiques de cette direction vers des actions concrètes pour promouvoir les pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier.

Mots-clefs

Entreprises minières, Responsabilité sociétale, Communauté locale, Localité minière, contenu local.

Abstract

In Guinea, the last few years have been marked by reforms in the mining sector. These reforms focused on strengthening regulations on corporate social responsibility for mining companies. Followed by the adoption of policies of social responsibility, it is believed that these reforms contribute to the economic and social development of local communities.

This research therefore consists in analysing the impact of the social responsibility of mining companies in the development of mining localities in the Boké area. To carry out our analysis four (4) groups of subjects were interviewed; impacted communities, mining companies, community relations and local content development directorate (CCRD) and non-governmental organizations (NGOs) for community advocacy.

The study shows the lack of ownership of local content policies and non-compliance with local development conventions (LDCs) by mining companies. It also reveals the weakness of monitoring and evaluating mining companies' social responsibility practices and the lack of dialogue between local communities and mining companies.

Based on these findings, we make recommendations to mining stakeholders to improve social responsibility practices. Next, we propose a Balanced Scorecard (BSC) for the LCCD. It defines the strategic objectives of this directorate towards concrete actions to promote practices of societal responsibility in the mining sector.

Keyword: Mining Enterprises, Social Responsibility, Local Community, Mining Locality, Local content.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AGREM	Appui à la Gouvernance des Redevances Minières
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CCLM	Comité de Concertation dans les Localité Minières
CDL	Convention de Développement Local
CECI	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale
CL	Contenu Local
COBAD	Compagnie des Bauxites de Dian-Dian
CPSSES	Conseil Préfectoral de Suivi Environnemental et Social
CRD	Communauté Rural de Développement
CU	Commune Urbaine
DRCCCL	Direction des Relations Communautaire et de Développement du Contenu Local
FENU	Fond d'Equipement des Nation Unies
FODEL	Fond de Développement Economique Local
GAC	Guinea Alumina Corporation
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	Coopération Allemande
ISO	Organisation Internationale de la Normalisation
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PACV	Programme d'Appui aux communautés villageoises
PCQVP	Publiez ce que Vous Payez
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SMB	Société Minière de Boké
TBP / BSC	Tableau de Bord Prospectif ou Balanced Scorecard
VMA	Vision Minière Africaine

Sommaire

Remerciements.....	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Abstract	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Sommaire.....	1
Introduction.....	2
1 Problématiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises minières dans les localités de Boké.....	6
1.1 Importance de l'étude	9
1.2 Questions et objectifs de recherche.....	8
2 Explications des notions et concepts.....	10
2.1 Le concept de responsabilité sociétale des entreprises.....	10
2.2 Notion de partie prenante.....	14
2.3 Notion d'acceptabilité sociale	15
2.4 Relation RSE et développement durable.....	17
2.5 La notion de développement local	18
3 Cadre politique, juridique et institutionnel de la RSE en Guinée	19
3.1 Cadre du politique de la responsabilité sociétale des entreprises minières	19
3.2 Cadre juridique concernant la RSE dans le secteur minier	22
3.3 Cadre institutionnel au niveau national.....	24
4 Méthodologie de l'enquête	26
4.1 Présentation de la zone d'étude	26
4.2 Méthodologie de l'enquête.....	29
4.3 Description des variables.....	33
4.4 Difficultés rencontrées	34
4.5 Apports du stage à la recherche.....	35
5 Les résultats de l'enquête, discussions et recommandations.....	37
5.1 La situation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières ..	37
5.2 Les dispositifs institutionnels de suivi et d'évaluation de la RSE	44
5.3 Situation des localités minières.....	45
5.4 Analyse SWOT de la responsabilité sociétale des entreprises minières.....	45
5.5 Discussions des résultats	48
5.6 Recommandations.....	50
Conclusion	56
Références Bibliographique.....	vi
Liste des tableaux	ix
Liste des figures	ix
Annexes	x

Introduction

En février 2009, les chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA) ont adopté la Vision Minière Africaine (VMA) comme cadre de référence pour créer des conditions nécessaires afin d'assurer le développement et la transformation structurelle concernant l'utilisation des ressources minières sur le continent. Les directives de la VMA visent à encourager et promouvoir une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières pour soutenir la croissance durable et le développement économique et social des populations locales (UA, 2009).

En Afrique les grandes exploitations minières ont rapporté d'importants profits aux entreprises étrangères mais peu aux populations locales. Face à cette situation, les Etats riches en ressources minières tentent par diverses politiques à orienter une plus grande part des retombées de l'exploitation minière vers les objectifs de développement durable (Kimani, 2009).

En république de Guinée, après la libéralisation des différents secteurs économiques les autorités se sont lancées dans un programme de réforme du cadre législatif et réglementaire. C'est ainsi qu'en 1991, le pays a élaboré la Déclaration de Politique Minière (DPM), qui aboutira au premier Code minier. Elaboré dans la vague des réformes des années 1990 en Afrique, Ce code visait à désengager l'Etat du secteur (la participation de l'Etat doit être limitée entre 15 à 30 %)¹. Cela a permis une augmentation du nombre d'entreprises minière et une extension des superficies octroyées (Trevisiol, 2014).

Depuis, la tendance libérale et l'élargissement des superficies exploitées ne cessent de se confirmer. D'ailleurs, le Document de stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) 2013-2015, définit clairement l'exploitation plus intense du potentiel minier comme un axe stratégique à développer dans le cadre d'un scénario de croissance accélérée du pays. Dans ce rapport un accent est mis sur la transformation du secteur minier en un secteur moteur et porteur du développement économique et social de la Guinée (Tall, 2011).

Cette vision stratégique sur le secteur et les réformes engagées ont fait suite à l'arrivée de plusieurs compagnies d'exploitation minières (). Mais les réformes engagées avaient pour objectif d'attirer davantage les investissements directs étrangers par une réduction des réglementations, des politiques sociales, un travail libéralisé, des régimes fiscaux et de propriété plus favorable aux compagnies minières (CAMPBELL, 2004). Ces réformes ont tenu compte avant tout de la compétitivité dans le secteur sans forcément intégrer les préoccupations de développement des localités directement impactées par l'exploitation (Tall, 2011).

¹ Code minier 1990

La croissance économique de la Guinée est aujourd’hui portée en plus grande partie par le secteur minier et représente environ 65 à 80 % des exportations². Malgré le potentiel minier existant et la croissance apportée par ce secteur à l’économie nationale, la Guinée tarde à mettre le secteur minier au service du développement économique et social des populations vivant dans les localités minières. On parle souvent de paradoxe la situation de la Guinée, un pays qualifié de « scandale géologique » mais 55,2 % de la population sont pauvres³.

Pour le gouvernement et les partenaires au développement bien que l’exploitation minière apporte autant à la croissance et au budget de l’Etat, il est primordial que les localités directement impactées profitent des retombées positives du secteur.

C’est dans le cadre du processus d’appropriation des objectifs de la VMA, que le gouvernement a alors initié des réformes structurelles dans le secteur minier afin de promouvoir une régulation publique en faveur d’un développement responsable et durable⁴. Pour cela, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a été l’outil principal pour mener à bien cette réforme (Ministère, 2017)

Pour promouvoir la mise en œuvre de la RSE dans le secteur minier, le gouvernement a publié en avril 2017 une lettre de politique nationale de responsabilité sociétale dans le secteur minier. La mise en œuvre de cette politique a abouti à la création d’une Direction des Relations Communautaires et de Développement du Contenu Local (DRCCCL) au sein du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG). Cette direction est chargée d’accompagner la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale, par sa promotion, le contrôle de sa mise en œuvre, le suivi des Conventions de Développement Locales (CDL), la gestion et la prévention des conflits, la gestion des relations entreprises-communautés et la promotion des politiques de contenu local. Cette réforme doit permettre l’implication des entreprises minières dans le cadre de leur responsabilité sociétale dans le développement économique et social des localités minières (Ministère, 2017).

Les entreprises minières de par la nature de leurs activités ont des impacts d’ordre économique, social et environnemental sur les localités minières. La présence d’entreprises minières dans une localité peut engendrer des impacts positifs sur le plan social et économique par la création d’emplois et leur recours aux approvisionnements locaux (Trevisiol, 2014). Elles peuvent aussi générer des impacts négatifs par la pollution de l’air, de l’eau et la dégradation des terres cultivables (Tall, 2011).

C’est pourquoi, le développement des localités abritant les entreprises minières s’est posé comme enjeu primordial tant pour les pouvoirs publics que pour les entreprises minières

² Ministère de l’économie et des finances 2015

³ <http://www.gn.undp.org/content/guinea/fr/home/countryinfo/>

⁴ Prise en compte du droit des communautés dans le code minier 2011 et la publication de la lettre de politique nationale de la responsabilité sociétale dans le secteur minier en avril 2017

(Raufflet, 2014). . Les entreprises minières soucieuses de contribuer au développement local doivent alors relever deux défis à savoir: reconnaître que l'activité sociétale relève de leur cœur de métier en externalisant les externalités négatives et participer à des projets socio-économiques améliorant la qualité du tissu social de leurs stakeholders et pas seulement de leurs conditions de vie (Gaël Giraud, 2010).

La responsabilité sociétale consiste donc pour les entreprises minières, à la prise en compte et le traitement des coûts sociaux générés par leurs activités (Lado, 2016). Elle représente aussi une contribution des entreprises minières au développement durable dans les localités minières. Les réglementations en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières constituent un moyen pour le gouvernement de leur faire participer au développement économique et social des communautés impactées par leurs activités (Ferrand, 2013).

Malgré les réglementations de la responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier, les localités de la zone de Boké abritant les entreprises minières sont caractérisées par la pauvreté. Les populations fondent leur espoir de bien-être économique et social sur l'abondance des ressources naturelles dans leur localité et la présence des entreprises d'exploitation minière. Les attentes des communautés vis-à-vis des entreprises minières incapables de répondre à leurs besoins ont créé plusieurs situations de conflit et de manifestations dans les localités minières. Selon la DRCCCL, les localités de la zone de Boké font état de plusieurs cas de conflits entre les communautés et les entreprises minières. La majorité de ces conflits sont dus aux problèmes liés à l'emploi, à la compensation de dommages et aux manques d'infrastructures de bases.

Ces problèmes nous emmènent à nous interroger sur les effets des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières sur le développement des localités de la zone de Boké. D'où le choix de notre thème intitulé ***“Analyse de l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement des localités minières de la zone de Boké”***.

Comme il revient aux entreprises minières d'appliquer les nouvelles politiques de responsabilité sociétale adoptées par le gouvernement. Il est donc pertinent de se demander si ces politiques impactent le développement des localités de la zone de Boké. En effet, comment ces politiques sont mises en œuvre par les entreprises minières pour contribuer au développement de ces localités ? Quel est le niveau d'appropriation des politiques de contenu local par ces entreprises minières ? Quelle est la situation des dispositifs de suivi et évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières ?

Afin de répondre à ce questionnement, l'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement des localités de la zone de Boké. Pour ce faire, les différents objectifs spécifiques sont à atteindre : Evaluer l'état de mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale ; déterminer le niveau d'appropriation des politiques de contenu local par les entreprises minières de la zone

de Boké ; identifier les forces et les faiblesses des dispositifs de suivi-évaluation des pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier et formuler des recommandations pour leur amélioration.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons effectué en premier lieu un stage de trois (3) mois à la DRCCL au sein du Ministère des mines et de la géologie de Guinée. Ce stage nous a permis de rencontrer les acteurs concernés par les politiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier. Ensuite, nous avons fait une étude descriptive avec une approche à la fois qualitative et quantitative. Au cours de nos enquêtes, nous avons organisé des entretiens avec les communautés impactées⁵, des responsables de la DRCCL et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) de défense des droits des communautés. Par la suite, les questionnaires ont été administrés aux entreprises minières lors des missions d'évaluation des politiques de contenu local effectuées par la DRCCL.

Le présent travail s'articule donc en cinq (5) chapitres permettant de répondre aux questions de recherches et atteindre les objectifs énoncés. Le premier chapitre énonce les problématiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises minières dans les localités de la zone de Boké. Ensuite le deuxième chapitre porte sur l'explication des notions et des concepts liés à la responsabilité sociétale et au développement local. Le troisième chapitre présente le cadre politique, juridique et institutionnel de la RSE en Guinée. Le quatrième chapitre fait une présentation de la zone d'étude, les démarches méthodologiques adoptées durant la recherche et les apports du stage à la recherche. Enfin, le cinquième chapitre présente les résultats des enquêtes, la discussion et les recommandations pour l'amélioration des pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier.

⁵ L'enquête sur les communautés impactées a porté sur les représentants des Cadres de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) réunis à Conakry pendant l'observatoire national des CCLM.

1 Problématiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises minières dans les localités de la zone de Boké

La responsabilité sociétale constitue pour les entreprises minières, la prise en compte et le traitement des impacts sociaux, économiques et environnementaux générés par leurs activités (Lado, 2016). C'est un concept nouveau dans le domaine politique, économique et moins considéré par les entreprises minières évoluant en Guinée. C'est en avril 2017, qu'a été publiée la toute première lettre de politique nationale de responsabilité sociétale dans le secteur minier (Ministère, 2017).

Afin de mettre le secteur minier au profit du développement dans les localités minières, il a été créé au sein du ministère des mines et de la géologie, une direction chargée des relations communautaires et de développement du contenu local. Cette direction est chargée de contrôler et évaluer les pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières et promouvoir le développement dans les localités minières.

Néanmoins les réglementations en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier sont en train d'évoluer pour répondre aux préoccupations des communautés riveraines et la pression des diverses parties prenantes (la société civile, les associations et les actionnaires, etc.). Comparativement au code minier de 1995, le dernier code minier adopté en 2011 aborde la question des communautés impactées par l'exploitation minière. Il stipule le respect des droits des communautés locales et des principes de responsabilité sociétale par les entreprises minières dans l'exercice de leurs activités.

Par ailleurs, pour impliquer les entreprises minières dans le développement des localités minières, le code minier de 2011 exige la signature d'une convention de développement local (CDL). Cette convention est signée entre les communautés et le détenteur du titre minier avant le début de l'exploitation par celui-ci⁶. Elle inclut les dispositions relatives à la formation des communautés locales, les processus pour le développement des projets à vocation sociale et les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé des communautés locales.

Les localités minières sont caractérisées par des révoltes et des soulèvements contre les entreprises minières. Les populations attendent des retombées immédiates de l'exploitation minière sur leurs cadres de vie et en termes d'emplois. Ces derniers temps ont été marqués par des vagues de revendication et d'émeutes des populations de la zone de Boké réclamant plus d'emplois et d'infrastructure de base. Certes les populations trouvent de petits emplois, mais sous-qualifiés, sans contrat de travail dans la plupart des cas et une condition salariale déplorable avec certaines entreprises minières⁷.

⁶ Article 130, code minier de la république de Guinée, 2011

⁷<http://www.rfi.fr/afrique/20170428-guinee-raisons-colere-boke-centre-exploitation-bauxite>, consulté le 13/11/2018

Pour l'année 2017, La DRCCL a recensé 250 cas de conflits dans les localités minières en Guinée, dont la majorité a lieu dans les localités minières de Boké. Ces conflits tournent dans la plupart des cas à des drames entraînant des dégâts matériels et des pertes en vie humaine. Les interventions des ONGs de défense des droits de l'homme et de la protection de l'environnement et celles des médias attirent l'attention des populations sur le rôle que peuvent jouer les entreprises minières pour le bien être des communautés locales.

Les communautés locales attendent de la part des entreprises minières leurs investissements dans la formation des mains-d'œuvres locales, des emplois directs et indirects liés à la chaîne de valeur, la diversification économique local et le transfert de savoir (Delannon & lauzon, 2011).

Face à ces attentes des communautés locales, les entreprises extractives doivent distinguer leur responsabilité sociétale de la philanthropie et mettre l'activité sociétale au cœur de leur activité (Gaël Giraud, 2010).

Les entreprises minières évoluant dans la zone de Boké font des interventions à caractère volontaire (des dons en vivre, des forages, des écoles, des centres de santé...) dans le cadre de leur responsabilité sociétale. Mais ces interventions interviennent souvent pour renforcer leur acceptabilité sociale ou mettre fin à une situation de conflit avec les communautés locales. Ces interventions n'ont que des effets limités sur le développement économique et social des communautés locales. L'objectif de ces actions est d'éviter des éventuels soulèvements sociaux des communautés. Aussi, les interventions portées par des projets et des programmes mises en œuvre en collaboration avec les autorités locales sont caractérisées par la corruption et le clientélisme (Tall, 2011).

Les activités traditionnelles (agriculture, pêche) des communautés sont directement impactées par l'exploitation minière. Mais les mesures de compensation pour les pertes de terre mises en œuvre par les entreprises minières ne sont pas équitables. Les localités minières restent caractérisées par la pauvreté et le manque d'infrastructure de base. Malgré Les contributions financières au développement local, les redevances et les ristournes sur les impôts et taxes versés par les entreprises minières au profit des collectivités locales, le développement dans les localités minières reste une préoccupation.

Cependant, le développement dans les localités minières est confronté à divers problèmes qui entravent sérieusement son processus. Ils se situent au niveau des ressources humaines, la gestion financière, la population et de la gouvernance. (Doubouya, 2013)

De loin, l'exploitation des ressources naturelles étant limitée, la pire des situations est constatée quand les entreprises minières ferment, laissant derrière elles la population dans un désarroi total. (Campbell, 2017).

Dans cette étude, notre attention sera focalisée en première position sur l'appropriation des politiques de responsabilité sociétale par les entreprises minières et les dispositifs de suivi et

évaluation de la responsabilité sociétale dans le secteur minier. Deuxièmement sur l'implication des communautés locales et les entreprises minières dans le processus de développement. Car, le développement économique et social durable des localités minières dépend de la qualité des relations qui lient les différents acteurs au niveau local.

1.1 Questions et objectifs de recherche

Nous nous proposons d'analyser les politiques de responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier en Guinée. Cela pour ressortir l'effet de ces politiques sur le développement économique et social des localités minières.

1.1.1 Question principale

Comment les politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières impactent le développement des localités de la zone de Boké ?

1.1.2 Questions spécifiques

- ✓ Comment les politiques de responsabilité sociétale sont mises en œuvre par les entreprises minières pour contribuer au développement des localités ?
- ✓ Quel est le niveau d'appropriation des politiques de contenu local par les entreprises minières ?
- ✓ Quelle est la situation des dispositifs de suivi et évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières ?

1.1.3 Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement des localités de la zone de Boké.

1.1.4 Objectifs spécifiques

- ✓ Evaluer l'état de mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale par les entreprises minières dans la zone de Boké ;
- ✓ Déterminer le niveau d'appropriation des politiques de contenu local par les entreprises minières de la zone de Boké ;
- ✓ Effectuer le diagnostic des dispositifs de suivi-évaluation des pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier ;
- ✓ Proposer des pistes de solutions pour l'amélioration des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières.

Pour répondre à ces questions et atteindre les objectifs de la recherche, nous avons dans un premier temps exploré la littérature sur la responsabilité sociétale des entreprises en général et celle des entreprises extractives en particulier. Ensuite, nous avons effectué un stage de trois (3) mois au ministère des mines et de la géologie (MMG) au sein de la direction des relations communautaires et de développement du contenu local (DRCCL). Au cours de ce

stage, nous avons recueilli des données auprès des acteurs concernés par les politiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier.

1.2 Importance de l'étude

La responsabilité sociétale des entreprises est une notion relativement nouvelle et mal connue en Guinée. Ce qui justifie la rareté des études menées dans ce domaine. Mais elle est en train d'être perçue comme un référentiel pour interroger la participation des entreprises minières aux objectifs de développement durable dans les localités minières.

L'appropriation des principes de responsabilité sociétale dans le secteur minier constitue une opportunité de développement économique et social des localités minières.

Pour les entreprises minières, cette étude constituera un cadre de référence pour améliorer leurs interventions dans le développement communautaire. Elle permettra aussi d'aider les directions chargées des relations communautaires dans les entreprises minières d'optimiser leurs investissements dans le développement communautaire.

Pour les Organisations de la Société Civile (OSC), cette étude permettra d'améliorer leurs interventions dans la promotion des pratiques responsables dans le secteur minier et de cibler les domaines d'accompagnement des acteurs locaux dans le développement des localités.

Pour l'Etat et les partenaires au développement, cette étude permettra d'attirer leur attention sur les réalités dans les localités minières et les politiques à mettre en œuvre pour promouvoir le développement économique et social durable dans les localités minières.

2 Explications des notions et concepts

Les informations obtenues à partir de nos consultations bibliographiques sur les documents en lien avec notre thème de recherche, la lecture des rapports et les consultations sur internet (Article périodiques, article scientifiques et les sites des institutions) nous ont permis de comprendre certains concepts et notions relatives à la problématique de la RSE et du développement local.

2.1 Le concept de responsabilité sociétale des entreprises

Plusieurs auteurs, considèrent la responsabilité sociétale comme une recherche de la satisfaction des attentes partie prenante à l'entreprise. Mais il faut comprendre que toutes les parties prenantes ont des attentes de natures différentes vis-à-vis des entreprises. C'est pourquoi les communautés, les ONG de défense de droits, les gouvernements et même les entreprises ont des compréhensions plus ou moins différentes de la RSE et de son application par les entreprises.

Pour Michel Capron la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est devenue au cours de ces dernières années un concept de plus en plus présent dans les agendas et les discours des entreprises et des pouvoirs publics, tant les pays du nord que dans ceux du sud. Selon lui, la responsabilité sociale est la prise en compte des effets des activités des entreprises sur l'environnement social et naturel et le fait de prendre en considération ces aspects dans leur stratégie et leur gestion, ainsi que rendre compte aux tiers concernés. La RSE constitue ainsi les modalités de réponse de l'entreprise aux interpellations sociétales en produisant des stratégies, des dispositifs de management, de conduite de changement et des méthodes de pilotage, de contrôle, d'évaluation et réédition de nouvelles conceptions de performance (Capron, 2011)

En se basant sur les travaux de Freeman en 1984⁸, la théorie des parties prenantes « stakeholders » constitue la référence communément admise pour la RSE. Elle remet en cause la primauté des actionnaires dans la gouvernance de l'entreprise en inscrivant l'entreprise dans une relation avec les partenaires qui ne sont plus uniquement les actionnaires, mais des acteurs intéressés par les activités et les décisions de l'entreprise.

Donc pour opérationnaliser les réponses stratégiques, il faut chercher à identifier les différentes catégories d'acteur qui composent l'environnement et prendre en compte leurs intérêts et leurs contraintes dans la fixation des objectifs de l'entreprise.

De là nous comprenons que le concept de RSE vient d'une part, d'une vision orientée business et d'autre part d'une vision orientée éthique.

⁸ Ed Freeman est un philosophe, professeur et chercheur à la Wharton Business School dont les travaux portent sur l'éthique dans les affaires. Son livre fondateur a démocratisé le mot partie prenante « Stakeholders ».

La vision orientée business ou managériale présente la prise en compte de l'intérêt des parties prenante comme condition pour atteindre la performance économique et financière de l'entreprise. Ceci dit la prise en compte des intérêts des parties prenantes constitue un critère de compétitivité et aussi un facteur clé de succès de l'entreprise face à la concurrence. Une entreprise socialement responsable gagne en réputation, ce qui permet de gagner la confiance des parties prenantes sur le long terme.

Quant à la vision orientée éthique, elle se centre sur l'obligation morale de l'entreprise à l'égard des parties prenantes et sa redevabilité envers la société. Ce qui explique que les initiatives de RSE mise en place par une entreprise dépendent, de la culture de l'entreprise ou des valeurs de ces dirigeants ou de l'identification des risques, de manière à tenter de les prévenir.

Même si les origines de la RSE partent d'une considération basée sur l'éthique dans les affaires et celui des théories des parties prenantes, elle est aujourd'hui considérée comme une application microéconomique du concept macroéconomique du développement durable. Le développement durable a permis au concept de RSE de trouver une référence idéologique à tel point qu'aujourd'hui il est difficile de faire une distinction entre l'idéal type d'une entreprise socialement responsable et d'une entreprise qui contribue au développement durable.⁹

Il existe une différence de conception de la RSE suivant les pays et la nature des activités exercée par les entreprises. Selon (Capron, 2011), il existe trois (3) conceptions de la RSE à travers le monde ; la conception d'ordre éthique, la conception stratégique et la conception de politique de développement durable.

- La conception d'ordre éthique, pratiquement volontaire, elle s'exprime par des actions philanthropiques et le mécénat. Elle est centrée sur la réparation des dommages causés par les activités de l'entreprise.
- La conception stratégique, a pour but la satisfaction des parties prenante. Elle met un lien entre la performance sociale et la performance économique de l'entreprise. Elle s'exprime par des démarches volontaires, mais parfois conjuguée à des systèmes de régulations avec certaines parties prenantes.
- La conception politique de développement durable, cette conception situe l'entreprise au sein de sa société en soulignant sa contribution nécessaire au bien commun. Cette démarche se voit davantage régulée par les normes internationales et nécessite l'intégration de la RSE dans les pratiques managériales.

⁹ Aurélie Chamaret, thèse « Une démarche top-down / bottom-up pour l'évaluation en termes multicritères et multi-acteurs des projets miniers dans l'optique du développement durable. Application sur les mines d'Uranium d'Arlit (Niger) » Page 29.

En opposition aux actions réactive, cette approche vise la prévention et l'anticipation des impacts des activités des entreprises.

Quant à (Lado, 2016), la prise en compte et le traitement des coûts sociaux¹⁰ générés par les activités d'une entreprise est au cœur du concept de responsabilité sociétale des entreprises. C'est pourquoi selon elle, la prise en compte des coûts sociaux ne sera crédible et durable que dans un environnement institutionnel qui favorise la détectabilité et une forte pénalisation des comportements de prédation.

En effet, en tant que devoir de répondre de ces actes, la responsabilité sociétale évoque d'une part, une éthique personnelle ou une convention sociale d'application volontaire ou contraignante qui ne prend pas appui sur des dispositifs légaux, d'autre part, elle peut prendre appui sur des dispositifs légaux plus ou moins contraignants. (Lado, 2016)

2.1.1 Les éléments de définitions de la responsabilité sociétale des entreprises

En prenant en considération les différentes conceptions de la responsabilité sociétale des entreprises, il existe aujourd'hui des débats autour de la définition du concept de la RSE et son opérationnalisation par les entreprises.

Néanmoins il existe un consensus sur le fait que la RSE de façon générale comprend deux critères, premièrement les entreprises doivent tenir compte de l'existence des parties prenantes et honorer leurs obligations à l'égard de ceux-ci ; deuxièmement, les entreprises doivent réagir face aux demandes sociales qui émanent de leur environnement et tenir compte des impacts négatifs de leurs activités sur les éléments qui composent son environnement.

D'après (Ferrand, 2013) la responsabilité sociale peut être définie comme la contribution des entreprises au développement durable.

Pour Capron (2009), il est généralement admis que la RSE concerne, sans s'y limiter, la gestion des impacts sociaux et environnementaux des activités d'une entreprise et le dialogue avec les parties prenantes.

Pour la commission européenne, « La responsabilité sociale des entreprises implique qu'une entreprise est responsable de ces impacts envers toutes ses parties prenantes. Il s'agit de l'engagement continu des entreprises à se comporter de manière équitable et responsable tout en contribuant au développement économique et en améliorant la qualité de vie de leurs employés et de leurs familles. En exprimant leur responsabilité sociale, les entreprises, affirment leur rôle de cohésion sociale et territoriale. A travers la production, les relations avec les employés et leurs investissements, les entreprises sont à même d'influencer l'emploi, la qualité des emplois et la qualité des relations industrielles, y compris le respect des droits

¹⁰ La partie du coût de l'activité qui n'est pas supporté par son auteur mais transféré consciemment ou non à la société, qui la supporte volontairement ou non.

fondamentaux, l'égalité des chances, la non -discrimination, la qualité des biens et services, la santé et l'environnement ».

Pour l'organisation internationale de la Normalisation (ISO 26000¹¹), c'est « La responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement transparent et éthique, qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations»¹².

De ces définitions, nous retenons celle de l'ISO 26000, nous pensons qu'elle est plus complète et prend en compte toutes les idées des trois définitions précédentes. Elle précise notamment la contribution de la RSE au développement durable. La RSE constitue l'approche que les entreprises peuvent exploiter pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Cette définition renvoie encore les entreprises devant leur responsabilité d'assumer les conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement tout en prenant en compte les attentes des parties prenantes.

2.1.2 Le caractère volontaire Vs obligatoire de la RSE

Le sens volontaire ou obligatoire des principes de responsabilité sociétale dépend du domaine d'activité de l'entreprise et du pays dans lequel elle évolue. Cette ambiguïté influe la définition et la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétales, mais aussi leur contribution au développement durable dans les localités où elle opère.

Hervé Lado soutient que, la prise en compte et le traitement des coûts sociaux générés par les activités de l'entreprise, qui est au cœur du concept de RSE, n'est crédible et durable que dans un environnement institutionnel qui favorise la détectabilité et une forte pénalisation des comportements de prédation¹³. Par ailleurs, les dispositifs institutionnels envisagent le plus souvent une adhésion ou une application volontaire et/ou obligatoire. Dans les modalités de suivi et de contrôle, la contrainte peut être de nature incitative ou répressive.

¹¹ Une norme de l'organisation Internationale de la Normalisation (AFNOR) relative à la RSE ;

¹² ISO 26000, Responsabilité sociétale, page 21

¹³ Impact négatif sur l'environnement

Tableau 1: Dispositifs volontaire, obligatoire ou contraignant

	Domaine de la soft law ¹⁴	Domaine de la soft ou hard law	Domaine de la hard law ¹⁵	
Adhésion	Volontaire	Volontaire	Obligatoire	Obligatoire
Application	Volontaire	Obligatoire	Volontaire	Obligatoire
Contrainte	Les engagements sont volontaires et non assortis de dispositif de suivi-contrôle, ni de pénalités	Une fois l'adhésion décidée, l'application est assortie de dispositifs de suivi-contrôle et de pénalités	L'adhésion est obligatoire mais l'application de certaines dispositions est volontaire	L'adhésion et l'application sont obligatoires, donc assortis de dispositifs de suivi-contrôle et de pénalité
Exemple	Chartes, code de conduite	Pacte Mondial Initiative pour la Transparence dans les Industrie Extractives. Dispositif incitatif de certaines lois	Dispositifs incitatifs de certaines lois	Loi ordinaire

Source : Hervé Lado 2016

2.2 Notion de parties prenantes

Pour concrétiser les démarches de responsabilité sociétale des entreprises en matière de développement durable, on peut s'appuyer sur le rôle des parties prenantes. L'entreprise, pour atteindre ces objectifs doit prendre en compte l'intérêt de chaque partie prenante.

Selon Anne-Marie Bocquet, la théorie des parties prenantes a pour intérêt de concrétiser la notion de responsabilité, car elle aboutit à définir envers qui l'entreprise est responsable. Comme certaines d'entre elles sont concernées par le développement durable, voire directement touchées par les impacts de l'entreprise, cela justifie l'intérêt accordé par l'entreprise à ces problématiques.

La question principale qui s'impose est l'identification des différentes parties prenantes, c'est-à-dire les acteurs qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise. L'identification et la prise en compte d'une partie prenante selon son influence ou le lien de l'entreprise avec elle dépend du secteur d'activité dans lequel évolue l'entreprise. Pour une entreprise extractive, Aurélie Chamaret considère que les parties prenantes clés sont les communautés locales, les employés, les actionnaires, les gouvernements locaux et les législateurs.

¹⁴ Droit mou, c'est un ensemble de textes de loi non contraignant et pouvant être librement interprété.

¹⁵ Droit dur, texte de loi ne pouvant pas être librement interprété et contraignant.

Tableau 2: Identification des parties prenantes du secteur minier selon

Groupe de parties prenantes	Récoché	Azapagic
Parties prenantes interne	Groupes industriel Sociétés exploitantes Salariés Syndicats Consommateurs actionnaires	Actionnaires Employés Syndicats
Parties prenantes externe traditionnelles	Fournisseurs Transporteurs Acheteurs Sous-traitants Clients Banques Assurances Investisseurs Organisme de recherches et de formations	Fournisseurs Clients Contractants Assureurs Investisseurs
Parties prenantes externe élargies	Parties politiques Riverain ONGs Medias	Communautés locales ONGs
Autorités coordinatrices	Gouvernement Autorités de promotion et de régulation Autorités administratives	Gouvernement Autorités locales

Source: Récoché (2004) et Azapagic (2004)¹⁶

2.3 Notion d'acceptabilité sociale

Le concept de l'acceptabilité social est rarement défini, selon Véronique Yelle comme étant l'agrégation de jugements individuels portant sur l'acceptation (ou non) d'une pratique ou d'une condition par lesquels, les individus la comparent avec ses alternatives possibles pour en déterminer la désirabilité.

Elle est véhiculée par des groupes politiquement significatifs au sein de la société partageant un même jugement par rapport à cette pratique»¹⁷

D'autre part, d'après Caron-Malenfant et Conraud (2009), L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse et à un moment donné, dans son milieu naturelle et humain.

Pour Emmanuel Raufflet, l'acceptabilité sociale est souvent associée à des entreprises opérant dans les industries extractives et industrielles qui, par la nature de leurs activités sont susceptibles de générer des nuisances environnementales ou de voisinage avec les

¹⁶ *Idem*

¹⁷<http://laforetacoeur.ca/blog/acceptabilite-sociale-definition-concept-aspects-relies-processus-jugement-individuel-partie-a/>

communautés locales. Cette notion a émergé en raison de deux facteurs structurels. Le premier a trait aux limites observées de la licence légales ¹⁸d'opérer des entreprises. Ces autorisations officielles ne constituent pas des garanties suffisantes pour la légitimité de ces activités. En effet il arrive que les coûts et externalité soient inégalement répartis entre les acteurs locaux, en particulier les groupes plus vulnérables tels que les populations rurales.

Nous retrouvons les impacts de l'activité minière sur la qualité de l'environnement à partir desquels certaines communautés tirent leurs moyens de subsistance, les impacts sociaux et la perte permanente de matières premières non renouvelables. Ainsi les projets autorisés officiellement par les pouvoirs publics sont susceptibles d'être perçus comme non légitime par les communautés qui estiment ne pas obtenir leur part dans le projet, ou qui sentent que leurs préoccupations ne sont pas prises en considération par le promoteur du projet.

Le deuxième facteur a trait à la structure de l'investissement dans les industries extractives, qui sont intensif et s'échelonne sur le très long terme. Ce facteur de localisation des projets nécessite pour les entreprises minières de cultiver et d'entretenir des relations durables avec les communautés locales.

Ainsi une perte d'acceptabilité sociale est susceptible de mettre le projet en danger parce que son accès aux ressources essentielles ne serait plus garanti.

Boutier et Thomson avancent que le concept d'acceptabilité sociale comporte quatre niveaux :

- Le rejet : les activités de l'entreprise sont perçues comme non légitime. Ce faible niveau d'acceptabilité provoque des sabotages, les boycottes, la violence et les poursuites judiciaires.
- La tolérance : les communautés locales approuvent tout juste, et souvent avec une certaine résignation, la présence et les opérations d'une entreprise. A ce niveau de d'acceptation il y a des problèmes persistants et les menaces et les actions des entreprises font l'objet d'une surveillance attentive.
- L'approbation : La communauté considère l'entreprise comme un bon voisin et est fière de ses réalisations en collaboration avec elle.
- La Co appropriation : A ce niveau, l'entreprise bénéficie de l'appui soutenu de la communauté locale, qui passe par la gestion conjointe des projets de développement local développés à travers des mécanismes tels que les tables rondes et la création d'institutions conjointes. Les communautés locales s'uniraient aux côté de l'entreprise contre les détracteurs tant que les intérêts et les perceptions entre l'entreprise et la communauté sont liées.

¹⁸ Autorisations octroyées par les gouvernements nationaux à des entreprises privées pour l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

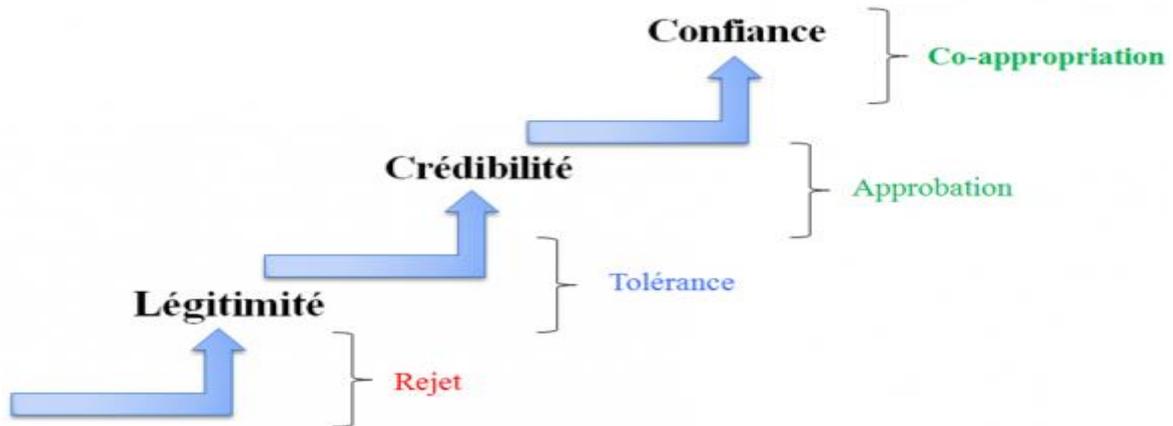


Figure 1: States de l'acceptabilité sociale

Source: Boutier et Thomson (2011)¹⁹

2.4 Relation RSE et développement durable

Le développement durable et la responsabilité sociale sont deux termes couramment employés l'un dans l'autre à tort ou à raison (Godard, 2006). La responsabilité sociale est tellement utilisée dans le développement durable a-t-elle point que, beaucoup d'auteurs soutiennent que le développement durable a permis au concept de RSE de trouver une référence idéologique.

Cette hybridation entre le développement durable et la RSE s'est opérée dans les années 90 à travers la « main invisible » des consultants britanniques qui ont contribué à l'invention et la diffusion du nouveau référentiel universel. L'entreprise est non seulement responsable à l'égard de la communauté locale, les parties concernées actuelles mais également des parties concernées incapable de se manifester comme la génération future (Godard, 2006).

La caractérisation du développement durable a été retenue du rapport Brundtland : Satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (Godard, 2006). Le développement durable couvre trois (3) dimensions à savoir : économique, sociale et environnementale.

Quant à la responsabilité sociétale des entreprises, elle se traduit par la volonté de l'entreprise d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement et d'en rendre compte.

Il est donc raisonnable d'avancer que la RSE est « la contribution des entreprises au développement durable²⁰ ». La RSE est une manière de répondre de ses actes à travers des stratégies et des dispositifs de management envers la société et l'environnement. Quant au développement durable, il est une fin en soi, c'est-à-dire un principe à atteindre.

¹⁹ <http://journals.openedition.org/vertigo/docannexe/image/15139/img-1.png>

²⁰ Idem

2.5 La notion de développement local

Le développement local peut être considéré comme un processus qui utilise les initiatives locales dans les petites collectivités comme moteur de développement économique et social. Il est considéré comme un complément aux mesures macroéconomiques du développement comportant un contenu politique, social et environnemental.

Selon (Coquart, 2005), Le terme de développement local recouvre généralement deux domaines d'intervention qui s'additionnent dans les politiques de développement local mise en œuvre.

Le premier domaine s'attache à réaliser et à entretenir les infrastructures faisant partie du cadre de vie des populations identifiées dans les villes ou dans les villages se trouvant dans les zones rurales. Par exemple, les voies de communication, la construction des édifices public, les gares routières, les marchés, des écoles, des centres de santé, l'accès à l'eau, les services d'assainissement et l'amélioration des transports locaux.

Le deuxième domaine repose sur des dynamiques de développement endogène. Le territoire dans lequel cette dynamique est censée s'exercer est considéré comme un construit d'acteurs. Les relations de différente nature existent entre les acteurs, organisés en réseau à ce niveau. Il s'agira, alors de valoriser les ressources locales naturelles et économiques, d'accroître des formes de coopération entre les acteurs locaux porteurs de projets productifs ou non, ou encore renforcer le maillage ville-campagne dans le territoire ainsi défini.

Nous pouvons alors dire que, le développement local dépend de la dynamique des acteurs locaux engagés pour l'amélioration des conditions économiques et sociale de leur territoire.

2.5.1 Notion de contenu local (CL)

Le contenu local (CL) désigne les mesures qui obligent les entreprises minières à utiliser certaines proportions des ressources locales dans la production de biens ou de service. Elle comprend les exigences de propriétés locales, d'emploi local, des exigences de formation professionnelles, des exigences d'approvisionnement local et des exigences en matière de transfert de technologie. Ce sont des exigences de performance des entreprises minières²¹.

²¹ [Http// : www.contratsminiersguinee.org](http://www.contratsminiersguinee.org)

3 Cadre politique, juridique et institutionnel de la RSE en Guinée

Dans ce chapitre, nous allons présenter le cadre politique de la RSE dans le secteur minier en Guinée, le cadre juridique et réglementaire concernant le droit des communautés et les institutions nationales et internationales qui encadrent la responsabilité sociétale des entreprises minières.

Les entreprises minières qui veulent s'installer ou qui possèdent déjà un permis d'exploitation en république de Guinée dans le but d'une exploitation des ressources minières sont soumises à plusieurs exigences d'ordre juridique. Il existe des dispositions juridiques (Code minier, Code de l'environnement...) et politiques concernant le secteur minier. Les textes nationaux encadrent l'exploitation minière de façon générale mais aussi, les questions de responsabilité sociétale dans le secteur minier. Toutes entreprises exerçant une activité d'exploitation minière a l'obligation de se conformer à ces textes nationaux et sont invitées à respecter les textes internationaux en matière de responsabilité sociétale des entreprises extractives.

3.1 Cadre de la politique nationale de responsabilité sociétale des entreprises minières

La responsabilité sociétale des entreprises minières ces dernières années est devenue une préoccupation pour tous les Etats riches en ressources naturelle. La mise en place des politiques publique de responsabilité sociétale est perçue comme un moyen pour les Gouvernements de promouvoir le développement durable dans les localités abritant les projets miniers et faire profiter les populations impactées des retombées de l'exploitation des ressources naturelles.

Pour mettre le secteur minier au service du développement durable dans les localités minières, le gouvernement Guinéen s'est engagé en avril 2017, à travers le MMG à mettre en œuvre un plan d'action inspiré des recommandations de Vision Minier pour l'Afrique (VMA-2009) et de l'Initiative pour le développement Responsable du secteur Minier (RMDI). Ces recommandations sont portées par le Forum Economique Mondial (FEM) afin de reformer le secteur minier et le rendre plus apte à répondre aux enjeux du développement durable.

Désormais la responsabilité sociétale renvoie à la nécessité pour les entreprises minières soutenues par les Gouvernements et d'autres parties prenantes²² de prendre leurs responsabilités dans la promotion d'un type de développement durable dans les pays où elles sont implantées. Cela en faisant preuve de comportement citoyen. La responsabilité sociétale est devenue alors une préoccupation de tous les acteurs en aidant à garantir la soutenabilité²³ des activités des entreprises minières.

La lettre de politique nationale de responsabilité sociétale des entreprises minières constitue un type d'outil de régulation publique élaborée par le Gouvernement pour promouvoir

²² Les institutions financières comme la banque mondiale et d'autres bailleurs de fond

²³ Terme employé dans l'expression du Développement Durable c'est-à-dire un développement qui répond aux besoins des générations actuelles et futures.

l'équilibre entre le respect des cadres légaux et les initiatives volontaires des entreprises minières. Pour faire participer véritablement le secteur minier dans le développement durable des localités impactées par leurs activités.

Elle définit huit (8) axes stratégiques avec des principes et des instruments de mise en œuvre d'ordre légaux et réglementaires pour la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises évoluant dans le secteur minier à savoir :

- La promotion des Droits Humain (DH)

Les principes de cet axe stipulent que les entreprises minières s'engagent à respecter les droits Humain individuels et collectifs dans le cadre de leurs activités dans leur sphère d'influence. Les entreprises minières évoluant en guinée doivent s'inscrire dans une démarche de prévention de tous actes portant atteinte aux DH par l'évaluation préalable et continue et la gestion des impacts et des facteurs de risque de leurs activités sur les populations. Pour remédier à toutes atteintes l'entreprise doit s'engager à respecter les instruments internationaux relatifs au Droit de l'Homme.

- Promouvoir la performance environnementale des projets

Les entreprises minières doivent s'engager à prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes (Faunes, Flore et habitat naturel) en appliquant la hiérarchie d'atténuation.

A ce titre, à tous les stades du projet, l'entreprise doit chercher des scénarii alternatifs et des solutions pour éviter les impacts négatifs. S'ils ne peuvent être évités, des mesures doivent être prises pour réduire et restaurer les impacts. L'Etat invite les entreprises à compenser les impacts résiduels au travers d'offset²⁴. L'entreprise doit s'engager aussi à restaurer les anciens sites au fur à mesure du cycle d'exploitation du projet et à réhabiliter la zone minière en phase de fermeture.

- Promouvoir la performance sociale des projets

A toutes les phases du projet, les entreprises sont invitées, à informer, dialoguer et collaborer avec les parties prenantes afin d'optimiser la performance sociale du projet. L'entreprise doit mettre en œuvre tous les moyens à sa possession pour maîtriser la gestion des impacts positifs et négatifs, et ce, afin d'optimiser l'encrage économique et social local dans son territoire. Par ailleurs l'entreprise doit s'engager à respecter les cadres légaux, réglementaires et contractuels afin de maximiser les retombées positives de l'exploitation minière au profit d'un développement communautaire durable et responsable. Elle doit également mettre en œuvre des actions de types volontaire pour participer activement à la prévention des conflits et la maximisation des impacts économiques, sociaux et culturels de son projet sur le long terme.

²⁴ Des mesures et des actions qui visent à atteindre à minima une absence de pertes sur les impacts résiduels.

- Promouvoir la participation des parties prenantes, basée sur l'information et la communication

Les entreprises minières doivent être en relation avec les parties prenantes et dialoguer avec elle sur le projet minier, car leurs opinions sont écoutées et diffusées à grande échelle bien au-delà du contexte local. Les attentes, intérêts et droits des parties prenantes peuvent varier en fonction du contexte et des acteurs sociaux.

Il incombe donc aux entreprises de maîtriser les éléments du contexte comme la culture, les croyances, les valeurs, les intérêts dans le projet, etc. Donc un dialogue structuré permettra de d'anticiper les risques non tangibles mais aux conséquences potentiellement lourdes pour le projet. A cet effet l'entreprise minière doit s'engager à informer, communiquer et rendre compte, en toute transparence sur les contours, l'avancement et les retombés de son projet.

- Promouvoir le droit de travail et le contrôle sur la chaîne de valeurs

Afin de maximiser les retombés du projet, l'entreprise doit favoriser la création d'emplois et la formation et veiller à la protection des travailleurs et de leurs familles (santé et sécurité). Elle doit favoriser l'emploi des guinéens en se basant sur les compétences et la formation des populations locales. L'entreprise est aussi responsable de ces fournisseurs et sous-traitants concernant le respect de la législation de travail et des droits humains.

- Promouvoir le Contenu Local (CL)

Pour les entreprises minières, il s'agit d'adopter une démarche ou même une politique de contenu local pour l'ensemble de son projet. Cela revient à maximiser le recours aux ressources humaines et entrepreneuriales locales (mains-d'œuvre, biens et services) dans les activités courantes des entreprises minières. Elles doivent soutenir le développement à long terme, la formation, le transfert de technologie et l'emploi local ainsi que des relations d'affaires durables en Guinée.

- Promouvoir la transparence et collaborer à la lutte contre la corruption

La transparence étant un des fondements de la politique de RSE à l'égard des parties prenantes, les entreprises doivent donner accès aux informations actualisées et de qualité concernant les montants, mode de gestion, et usage de fonds consacrés au développement local, les taxes et impôts payés (ITIE), les besoins et conditions d'embauches et les fonds propres investis dans le développement local, etc.

- Promouvoir le « reporting RSE » (Rapport d'activité RSE)

Les entreprises minières doivent effectuer le reporting « extra-financier » basé sur un audit environnemental et social ou de développement durable par le biais d'exercice d'évaluation débouchant sur la production de rapport d'activités. Les entreprises doivent s'engager à communiquer le résultat de ces reportings à l'Etat et aux différentes parties prenantes afin de consolider le dialogue.

3.2 Cadre juridique concernant la RSE dans le secteur minier

Au niveau national, le Gouvernement guinéen a défini plusieurs instruments juridiques dont le code minier²⁵ et le code de l'environnement²⁶ pour encadrer l'exploitation minière. Les obligations des entreprises minières dans le cadre de leur responsabilité sociétale envers les communautés et la gestion des relations entreprise-communauté riveraines sont énoncées dans le code minier et ses décrets d'application²⁷. Le respect de ces dispositions permettrait de préserver l'environnement et promouvoir le développement économique et social de la Guinée en général et en particulier des localités abritant les projets miniers.

Cependant, le code minier ne s'attarde pas beaucoup sur la responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne les sanctions encourues par les entreprises minières ne respectant pas les dispositions. En réalité ces dispositions sont que de nature incitative. Néanmoins, le respect strict des quelques dispositions contenues dans ces textes peuvent permettre d'impliquer les entreprises minières dans le développement des localités impactées par leurs activités.

- Disposition concernant le recours aux Petites et moyennes entreprises (PME)

Le code minier dans article 107, stipule que tout titulaire de titre minier ou d'autorisation ainsi que les entreprises travaillant pour son compte doit accorder la préférence aux entreprises Guinéennes de son choix pour tout contrat, à condition qu'elles offrent des prix, quantité, qualité, délai de livraison comparable.²⁸

Tableau 3: Part minima de PME appartenant ou contrôlées par les Guinéens dans la fourniture de biens et de services aux sociétés minières.

		Période d'exploitation		
Recherche	Développement	1 ^{er} er à 5 ^{ème} Année	6 ^{ème} à 10 ^{ème} Année	11 ^{ème} à 15 ^{ème} Année
10%	20%	15%	25%	30%

Source : Code minier 2011

Par ailleurs le titulaire du titre minier devra soumettre annuellement au Ministre des mines et de la Géologie un rapport sur son recours aux PME et entreprises appartenant ou contrôlées par des Guinéens, qui détaillera les progrès pour parvenir à la part minimum, ainsi que ses activités en faveur de la création ou du renforcement des capacités guinéennes.

²⁵ <http://mines.gov.gn/ministere/cadre-juridique-reglementaire/>

²⁵ Code minier de la république de Guinée, 09 septembre 2011

- Dispositions sur l'emploi du personnel Guinéen

Le titulaire du titre minier ou de l'autorisation ainsi que les entreprises travaillant pour son compte sont tenues d'employer exclusivement les Guinéens pour tout emploi ne nécessitant pas de qualification. L'entreprise minière pourra réserver certains postes ne nécessitant pas de qualification aux ressortissants de la communauté locale²⁹.

Tableau 4: Quota minimal d'employés guinéens par catégorie aux différentes phases d'évolution de l'entreprise

Catégorie	Recherche	Développement	Phase d'exploitation		
			1 ^{er} er à 5 ^{ème} Année	6 ^{ème} à 10 ^{ème} Année	11 ^{ème} à 15 ^{ème} Année
Cadre de direction	33%	20%	60%	80%	90%
Encadrement	50%	30%	80%	90%	100%
Ouvriers qualifiés	66%	40%	80%	95%	100%
Ouvriers non qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%

D'autre part, les entreprises minières sont tenues de soumettre à l'approbation de l'office nationale de la formation et du perfectionnement professionnel (ONFPP), un programme de formation et de perfectionnement qui favorise le plus possible le transfert de technologie et de compétence au bénéfice des entreprises et du personnel guinéen.

- Disposition concernant la convention de Développement Local et la contribution au développement local

Tout titulaire d'un titre d'exploitation minière doit contracter une Convention de Développement Local (CDL) avec la communauté locale résident sur ou à proximité immédiate de son titre d'exploitation minière.³⁰

Cette CDL doit inclure, entre autres, les dispositions relatives à la formation de la communauté locale, les mesures à prendre pour la protection de l'environnement et la santé de la communauté locale, et les processus pour le développement à vocation sociale.

Par ailleurs, le montant de la contribution au développement local, une contribution financière du titulaire d'un titre d'exploitation minière au développement de la communauté locale, est fixé à 0.5 % du chiffre d'affaire de la société réalisé sur le titre minier de la zone pour les substances minières de catégorie 1 et à 1% pour les autres substances minières³¹. Cette contribution au développement local payée par les entreprises minières dès la date de la première production commerciale, alimente le Fond de Développement Economique Local (FODEL) dont les modalités de gestion et de fonctionnement sont définies par décret.

²⁹ Idem

³⁰ Ibidem P 15

³¹ Code minier 2011, page 68

- Disposition sur la redevance superficielles

Tout titulaire d'un titre ou d'une autorisation d'exploitation minière, menant une activité minière dans une zone est soumise au paiement annuel d'une redevance superficielle proportionnelle à la superficie décrite dans le titre minier³². Les modalités de déclaration et de règlement de cette redevance superficielle sont fixées par arrêté conjoint du Ministre des mines et de la géologie et celui des finances.

- Dispositions concernant l'environnement et la santé

Le code minier dans son article 142, exige des entreprises minières la présentation d'une étude d'impact environnemental et sociale détaillée, assorti d'un plan de gestion environnementale et sociale, comprenant un plan de danger, un plan de gestion des risques, un plan d'hygiène et sécurité, un plan de réhabilitation, un plan de réinstallation des populations affectées par le projet et les mesures d'atténuation des impacts négatifs et d'optimisation des impacts positifs pour un titulaire de permis d'exploitation.

3.3 Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel plusieurs acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières. Parmi ces acteurs on retrouve l'administration minière et des institutions nationales et internationales.

3.1.1 La Direction des Relations Communautaire et de Développement du Contenu Local (DRCCL)

Cette direction est chargée de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier. Elle assure le contrôle, le suivi et l'évaluation des politiques de contenu local dans les entreprises minières et des relations entre les communautés, les entreprises minières et le ministère des mines.

3.1.2 Le Ministère de l'environnement

Le ministère en charge de l'environnement en vertu de ses attributions est également associé à la gestion du secteur minier, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des Etudes d'impact Environnemental et Social (EIES) effectuée par les entreprises minières. Elle est aussi chargée de la protection de l'environnement en général.

3.1.3 La Banque Mondiale

La banque mondiale intervient dans le domaine de la transparence dans le secteur minier. Cela dans le contexte de la mise en place de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

³² Idem Article 16

En Avril 2005, la Guinée a adhéré officiellement à l'initiative pour la Transparence dans les industries Extractives. L'ITIE assure la transparence des paiements et des revenus générés par les entreprises minières, rend les informations accessible à la société civile et au grand public et favorise le bon usage des richesses afin qu'elles soient le moteur de la croissance économique et contribuer au développement durable et la réduction de la pauvreté dans la zones minières³³.

3.1.4 La Société Financière Internationale (SFI)

La Société Financière Internationale, membre du groupe de la Banque Mondiale (BM) a adopté une politique en matière de durabilité environnementale et sociale. Elle a défini huit (8) critères de performance applicable aux projets requérant sa participation financière.

Elle exerce une influence majeure sur les entreprises recourant à ses capitaux et exige une évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux ainsi que la conformité aux dispositions définies par ses critères.

Afin d'inciter les entreprises à opérer des choix de méthodes et de pratiques mieux appropriées, l'IFC les soumet des documents comportant des séries de recommandations sur la responsabilité sociale. Les principes de l'IFC constituent à ce jour l'une des approches de responsabilité sociale les plus importantes (Diallo, 2014)

3.1.5 Les partenaires au développement

En Guinée le Programme des Nation Unies (PNUD) et le GIZ (Coopération Allemande) sont impliqués dans la lutte contre la pauvreté dans les localités minières et la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur minier.

Le PNUD accompagne des programmes et des projets de lutte contre la pauvreté dans les localités minières. L'une de ses participations est la mise en place du Projet d'Appui à la gouvernance des Redevance Minière (AGREM) dans les localités minières de Boké.

La Coopération Allemande participe elle aussi à l'accompagnement des projets dans le domaine de renforcement de la gouvernance minière. Ceci par des études sur le secteur minier et soutient à l'organisation de l'Observatoire national des Comité de Concertation dans les localités Minières (CCLM).

³³ <http://www.itie-guinee.org> consulté le 07 Janvier 2019

4 Méthodologie de l'enquête

Dans ce chapitre, nous présentons en premier la zone d'étude, son environnement socio-économique et institutionnel. Ensuite les démarches adoptées dans le cadre de notre recherche, la description des variables et l'apport du stage à la recherche.

4.1 Présentation de la zone d'étude

La préfecture de Boké est une subdivision administrative de la Guinée dont elle est le chef-lieu. Située au bord du rio nuez sur la côte maritime, elle est limitée au nord par la Guinée-Bissau, au nord-ouest par la préfecture de Gaoual, à l'ouest par celle de Télémélé, au sud par celle de Boffa et à l'est par l'océan Atlantique.

Avec une superficie de 11 053 km², la préfecture de Boké compte neuf (9) sous-préfectures (Communes rurales) à savoir : Bintimodya, Dabiss, Kamsar, Kanfrandé, Kolaboui, Malapouyah, Sangaredi, Sansalé et Tanènè.

La collectivité locale étant le fruit de la politique de décentralisation en Guinée, la préfecture de Boké comprend, une (1) commune urbaine et neuf (9) communes rurales. La ville de Boké est la commune urbaine et les (9) sous-préfectures constituent des communes (CR).

4.1.1 Population

La population de la préfecture de Boké est de 450 278 habitants³⁴, dont 222 124 hommes et 228 154 femmes. Les structures sociales de base sont les villages, peuplés essentiellement par les Soussou, les Peulhs, les Diakanké/malinké et d'autres petites communautés dont les Baga, les Landouma, les Nalou, les Yolas et les Mikiforés.

La préfecture de Boké comprend une (1) commune Urbaine, Boké-centre et neuf (9) communes rurales (CR), 14% de la population résident dans la commune urbaine et 86% dans les neuf (9) CR.

Dans la préfecture de Boké, les femmes représentent 49.3% de la population totale. Elles représentent 51% dans les CR et 49,6% dans la commune urbaine de Boké.

4.1.2 Environnement socio-économique

L'organisation sociale de la préfecture de Boké est caractérisée par l'influence des conseils des anciens, qui constitue un réseau traditionnel de solidarité, de dépendance, de communication et de décision. Du point de vue éducation, le taux d'alphabétisation des adultes est de 32%³⁵. Il existe une forte disparité entre les zones urbaines et rurales et la majorité des populations adultes dans zones rurales sont analphabètes. Sur le plan sanitaire, il existe dans la préfecture de Boké trois (3) centres hospitaliers dont un hôpital régional à Boké-centre et deux autres centres hospitaliers de la Compagnie de Bauxites de Guinée (CBG) à Kamsar et Sangaredi.

³⁴ Ministère du plan ; Institut National de la Statistique(INS) RGPH 3 Site : [http:// : www.stat-guinee.org](http://www.stat-guinee.org)

³⁵ Idem

L'essentiel des activités économique de la zone, tourne autour de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la pêche et du petit commerce. La présence des entreprises minières explique le dynamisme constaté dans des activités de commerce et des prestations de services dans certaines localités tel que Kamsar et Sangaredi.

Dans les zones rurales, les populations se livrent à des activités économiques de type traditionnelles à savoir : le maraichage, les cultures vivrières, la riziculture, l'arboriculture, la pêche artisanale et la saliculture.

a. Le maraichage

Le maraichage est une activité pratiquée par les femmes dans des espaces humides (Bas-fond, plaines, berges des cours d'eau) et autour des habitats dans des jardins de case.

b. Les cultures vivrières

Sur les terres exondées, les populations utilisent le système de défriche-brûlis. Le riz est cultivé en première années après le défriche-brûlis, en association avec les cultures alimentaires secondaire comme le maïs, le sorgho, le gombo, l'aubergine etc. la seconde année l'arachide associée aux mêmes cultures secondaires et en troisième année, le fonio ou le manioc avant que la terre ne soit mise en jachère.

c. La riziculture de mangrove

Elle constitue la principale activité des populations du littoral (Bintimodya, Kamsar, Kanfrandé, Sansalé, Kolaboui et Tanènè). Elle est pratiquée dans des plaines de front de mer et des plaines estuaires sur des parcelles endiguées.

d. L'arboriculture et la collecte des ressources forestières

Dans certaines communes rurales (Bintimodya, Kolaboui et Kamsar), la culture du palmier à huile constitue une activité économique importante. La production est destinée en partie à la consommation locale et la vente dans d'autres régions. Mais cette activité est pratiquée de manière artisanale par les populations.

En plus de l'arboriculture, les femmes pratiquent la collecte des graines de néré, transformées en poudre ou en pâte destiné au marché local et sous régional (Sénégal, Guinée-Bissau).

e. La pêche artisanale

Elle constitue une des plus importantes activités des populations le long du littoral et les environs des fleuves (Cogon, Tinguilinta, Batafon). Les produits de la pêche sont destinés à l'autoconsommation et la commercialisation dans les différents marchés.

f. La saliculture

La saliculture est aussi une activité importante des populations du littoral guinéen. Elle est pratiquée essentiellement par les femmes de façon artisanale. Les territoires salicoles, sous l'effet de l'évaporation et des remontées d'eau salée forme une croute de sel de couleur blanchâtre qui sont exploités pour la production du sel marin.

Tableau 5: les entreprises minières évoluant dans la zone de Boké

Entreprises minières	Phases
Compagnie des bauxites de Guinée (CBG)	Exploitation
CDM Henane chine/Guinée	Exploitation
Compagnie des Bauxites de Dian Dian (COBAD)	Exploitation
Guinée Alumina Corporation (GAC)	Développement
Alliance Minière Responsable (AMR)	Exploitation
Société Minière de Boké (SMB)	Exploitation
Dynamic Mining International	Exploitation

4.1.3 Environnement institutionnel local

Les communes urbaines ont pour organe exécutoire le conseil communal dirigé par un maire. Le conseil communal est sous tutelle du préfet qui exerce un contrôle sur les décisions et les activités du conseil. Le conseil communal est appuyé par les Partenaires Techniques et Financier (PTF) et conseillé par les conseils de quartier qui jouent le rôle d'organe consultatif. Les OSC assurent le rôle d'information, de concertation, de sensibilisation et de communication.

Les communes rurales ont aussi pour organes exécutoire un conseil communal dirigées par un maire. Il est sous tutelle du sous-préfet qui exerce à son tour un pouvoir de contrôle sur les décisions et les activités. Le conseil communal est appuyé et conseillé par les conseils de Districts et les ONGs locales qui jouent le rôle d'information, de sensibilisation et de communication.

Les conseils communaux sont dotés d'une autonomie financière et ont la responsabilité du développement économique et social de leurs localités. Ils ont pour partenaire les services techniques déconcentré de l'Etat (La direction de l'habitat, de eaux et forêt, de l'environnement, de santé, de pêche, de l'élevage etc..), les chef religieux et traditionnels, les responsable des journaliste des radios communautaires, les partenaires technique financier international et locaux (Coopération décentralisées, les projets et programmes), et les représentants de la société civil et du monde économique (Chambre de commerce, les syndicats des transporteurs, les groupements des producteurs, les associations et les ONGs).

Par ailleurs, il est créé dans chaque commune rurale et districts hébergent une entreprise minière, une structure de proximité appelée comité de concertation dans les localités minières (CCLM). Les CCLM ont été misent en place par le Ministère de Mines et de la Géologie par l'intermédiaire de la DRCCCL, pour la prévention et la gestion des conflits dans les localités minières et servent d'intermédiaire entre les communautés et les entreprises minières. Il est

composé d'un représentant des jeunes, des femmes, des sages, de l'autorité locale, de l'entreprise minière et un fonctionnaire de la localité.

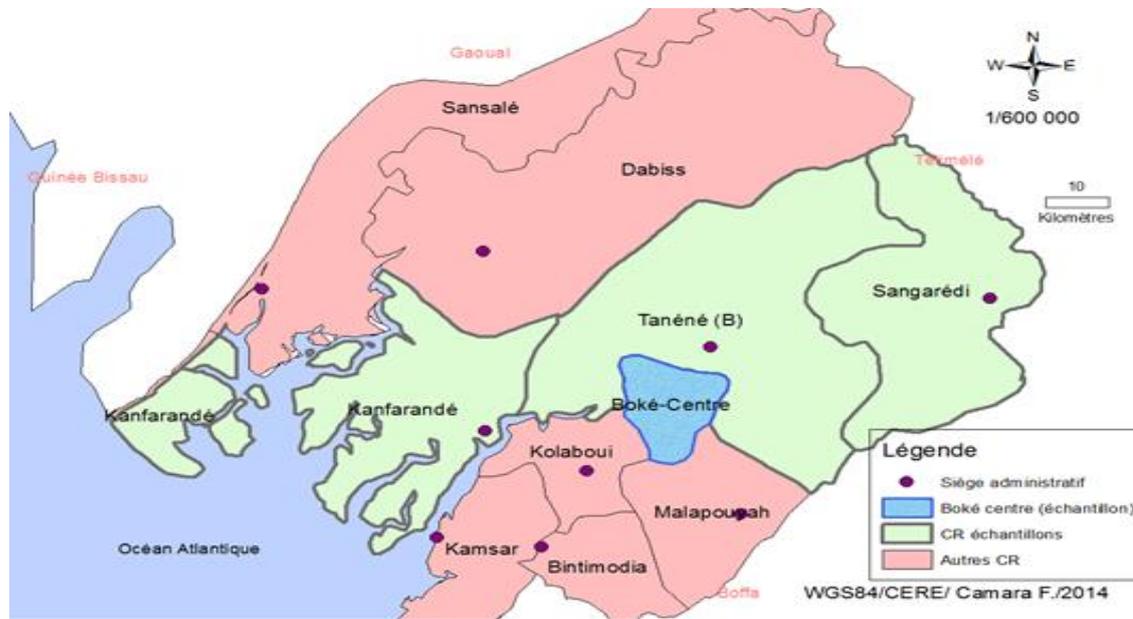


Figure 2: Carte géographique de la préfecture de Boké

4.2 Méthodologie de l'enquête

Pour répondre à nos questions de recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique basée sur une approche à la fois qualitative et quantitative pendant notre enquête sur l'impact de responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement des localités minières.

Dans cette partie nous montrons les matériels et les outils utilisés pour la collecte des données, les justifications du choix porté sur la zone d'étude, la description des populations de l'étude et les critères de leur sélection, les techniques utilisées pour la collecte des données et la description des variables de l'étude.

4.2.1 Matériels et outils de collectes de données

a. Matériels utilisés

Au cours de notre recherche, les documents suivants ont servi de base pour mener notre travail :

- les rapports d'activités ;
- les ouvrages et les articles sur la RSE ;
- les procès-verbaux des réunions de la DRCCCL ;
- les documents contenant des textes législatifs et réglementaires ;
- les documents de stratégies de la RSE dans le secteur minier ;
- les rapports de mission de la DRCCCL dans les zones minières ;
- le procès-verbal de l'observatoire national des CCLM ;

- les rapports des missions d'évaluation de contenu local dans les entreprises minières ;
- les reportages.

b. Outils de collecte de données

Les guides d'entretien et des questionnaires ont été élaborés pour le recueil des informations.

- Guide d'entretien

Nous avons élaboré des guides d'entretien pour cadrer nos échanges avec la population cible. Il a concerné six (6) responsables au niveau du ministère des mines et de géologie et ceux de la DRCCCL, quinze (15) membres de CCLM provenant des localités de la zone de Boké et un responsable d'ONG de défense de droit des communautés locales.

Le guide d'entretien élaboré à l'intention des responsables de la DRCCCL avait pour objectif de recueillir les informations sur les réglementations en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier et les procédures d'évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières. Il portait sur la situation des dispositifs mises en place pour promouvoir, contrôler et évaluer la responsabilité sociétale des entreprises minières, les règlements en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier, les contributions au développement local des entreprises minières et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale.

Le guide d'entretien élaboré à l'intention des membres de Comité de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) avait pour objectif de recueillir leurs avis sur les pratiques de responsabilité sociétale mise en œuvre par les entreprises minières dans leurs localités. Il portait sur la compensation des dommages par les entreprises minières, les relations avec les entreprises minières, le respect des Conventions de Développement Local (CDL), les impacts des activités minières sur leurs cadres de vie, les réalisations des entreprises minières dans leurs localités et le respect des engagements pris par les entreprises minières.

Le guide d'entretien élaboré à l'intention du responsable de l'ONG avait pour objectif de recueillir son avis sur les interventions des entreprises minières dans le développement communautaire. Il portait essentiellement sur leurs constats en matière de respect des droits des communautés par les entreprises minières.

- Questionnaires

Les questionnaires ont été élaborés par la DRCCCL à l'occasion de la mission d'évaluation des politiques de contenu local et de la responsabilité sociétale des entreprises minières. Cette mission a concerné quatre (4) entreprises minières évoluant dans la zone de Boké. Ils nous ont permis d'obtenir des informations sur la mise en œuvre des politiques de contenu local et de responsabilité sociétale par les entreprises minières. Ils portaient sur l'emploi local, la formation, l'approvisionnement local et les dépenses des entreprises minières dans le développement communautaire.

4.2.2 Type et durée de l'étude

Nous avons fait une étude transversale descriptive d'une durée de trois (3) mois allant du 15 mai au 15 août 2018. L'approche a été à la fois qualitative et quantitative.

4.2.3 Justification du choix porté sur la région de Boké

Nous avons fait un choix raisonné en choisissant la préfecture de Boké comme zone d'étude. Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- la présence dans cette zone de plusieurs compagnies minières étrangères et de différentes nationalités (Chinoise, Britannique, Emiratie, Française et Russe) ;
- la présence de plusieurs compagnies en phase d'exploitation ;
- la zone abrite la première et la plus grande compagnie minière de la Guinée, détenue à 40% par l'Etat Guinéen ;
- la présence des entreprises minières dans presque toutes les localités de la zone ;
- les populations sont visiblement impactées par l'exploitation minière.

4.2.4 La population de l'étude

Il s'agit de tous les groupes de personnes directement ou indirectement intéressés par les pratiques de responsabilité sociétale des entreprises dans le secteur minier. Dans notre étude la population est constituée de quatre (4) groupes de sujets : les populations des localités minières, les entreprises minières, les responsables de la DRCCCL et les acteurs de la société civile.

a. Les populations des localités minières

Il s'agit des communautés directement impactées par l'exploitation minière, qui attendent des entreprises minières la réparation des dommages causés par leurs activités et les retombées financières dues à leur présence dans leur localité. Compte tenu des contraintes de temps et de moyen pour visiter chaque localité minière, nous nous sommes intéressés aux membres des comités de concertation dans les localités minières (CCLM)³⁶. Le CCLM dans chaque localité minière est composé d'un représentant des jeunes, des femmes, des religieux, des autorités locales, des ressortissants de la localité et d'un fonctionnaire exerçant dans la localité.

b. Les entreprises minières

Ce groupe est composé des entreprises minières évoluant dans la préfecture de Boké. Les entreprises minières constituent les acteurs clés de notre recherche. C'est aux entreprises minières de mettre en place des pratiques de responsabilité sociétales afin d'atténuer leurs impacts négatifs et maximiser les impacts positifs de leurs activités sur les communautés. Il

³⁶ Chargé de la prévention et de la résolution des conflits dans les localités minières et jouant le rôle d'intermédiaire entre les communautés et les entreprises minières.

est attendu qu'elles participent au développement économique et social durables des localités impactées par leurs activités.

c. Les cadres de la DRCCCL

Il s'agit des fonctionnaires du ministère des mines et de la géologie, chargés de suivre les politiques de responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier. Ce service est composé d'un Directeur général, un directeur Adjoint et de trois chefs de département, respectivement chargé des relations communautaires, du contenu local³⁷ et des Droits Humain(DH) dans les mines.

d. Les acteurs de la société civile

Il s'agit des associations et des ONG qui interviennent dans la prévention et la résolution des conflits dans les localités minières. Elles interviennent aussi dans le développement communautaire et la promotion de la transparence dans la gouvernance minière.

4.2.5 Critères de sélections des populations de l'étude

Nous avons inclus dans notre étude, tous les représentants des CCLM de Boké, 10 entreprises minières évoluant dans la zone de Boké, le Directeur et les chefs de département de la DRCCCL, les responsables des ONG qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance dans les localités minières.

Ont été exclus de notre étude, les responsables de CCLM absent lors de l'observatoire national des CCLM, les entreprises minières qui n'ont pas fait l'objet de l'évaluation lors de la mission de la DRCCCL et les responsables des ONG qui n'ont pas voulu se prêter aux questions.

4.2.6 Echantillonnage

Pour une question de temps, de moyen et d'inaccessibilité de certaines zones et entreprises minières, nous avons constitué un échantillon de taille modeste, tout en étant confiant de sa représentativité.

Tableau 6: Taille de l'échantillon par catégorie

N° d'ordre	Catégorie de la population cible	Effectif
1	Les membres des CCLM des localités de Boké	15
2	Les responsables de la DRCCCL (Les chefs de département, les chargés d'étude, assistant du ministre chargé des questions économiques et sociale...)	6
3	Entreprises minières enquêtées (CBG, SMB, Dynamic Mining, GAC)	4
4	Acteurs de la société civile (ONG)	1
	Total	26

³⁷ Développement du tissu industriel local et des compétences locales et la participation des communautés aux activités industrielles dans le secteur minier, des biens et des services.

4.2.7 Technique de collectes de données

Pour cerner les notions de responsabilité sociétale des entreprises et analyser la contribution de la responsabilité sociétale au développement local, nous avons effectué des observations documentaires, les entretiens et des enquêtes par des questionnaires qui nous ont permis d'identifier les pistes et à éclairer notre réflexion sur le sujet d'étude.

a. Entretien semi-structurés

Pour obtenir individuellement les avis des personnes interrogées sans quitter le cadre de notre étude et répondre à nos questions de recherches, nous avons effectué des entretiens semi-structurés avec des guides d'entretien. Il a servi de technique pour recueillir des informations qualitatives auprès des responsables du ministère des mines et ceux de la DRCCL, le responsable de l'ONG et les représentants des CCLM présents lors de l'observatoire.

Pendant l'observatoire national des CCLM qui s'est tenu à Conakry pendant trois (3) jours, nous avons organisé des entretiens avec les membres des CCLM en provenance des localités de Boké pendant les heures de pose et à la fin de chaque journée de travail à 15 heures. Pour les responsables de la DRCCL nous avons effectué des entretiens continuels à chaque fois que l'occasion se présentait pendant toute la durée de notre stage. Concernant le responsable de l'ONG, nous avons eu un entretien par téléphone à l'occasion duquel nous avons eu accès aux articles publiés par leur rédaction sur les enquêtes auprès des communautés locales.

b. Enquête par questionnaire

L'enquête par questionnaire a été initiée par la DRCCL afin de contrôler l'application par les entreprises minières des réglementations concernant l'emploi local, les dépenses d'approvisionnements au niveau local et les dépenses dans le développement communautaire. Elle a servi de collecter les informations quantitatives auprès des entreprises minières lors de la mission de la DRCCL dans le cadre de l'évaluation du contenu local des entreprises minières de la région de Boké entre le 01 et 31 juillet 2018.

4.3 Description des variables

Pour rendre notre étude opérationnelle, nous allons traduire les concepts en indicateurs mesurables. A partir des questions de recherche et de la revue de la littérature sur la responsabilité sociétale des entreprises minières et le développement local, nous pouvons définir trois (3) types de variables qui sont en relation.

4.3.1 La variable indépendante

Les pratiques de responsabilités sociétales des entreprises minières constituent notre variable indépendante. Pour l'analyser nous avons définie des indicateurs suivants : Le respect des conventions de développement local, le respect du contenu local, la compensation des dommages, le respect de l'environnement et les relations entreprise-communauté.

4.3.2 La variable dépendante

La variable dépendante est le développement des localités minières. Les indicateurs retenus pour le mesurer sont : L'existence d'infrastructures sociales de base, la pauvreté, le cadre de vie, l'emploi local, l'économie locale et la paix sociale.

4.3.3 La variable modératrice

Le lien entre les pratiques de responsabilité sociétale et le développement des localités minières est fortement influencé par l'existence d'un environnement institutionnel assurant le suivi et l'évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières.

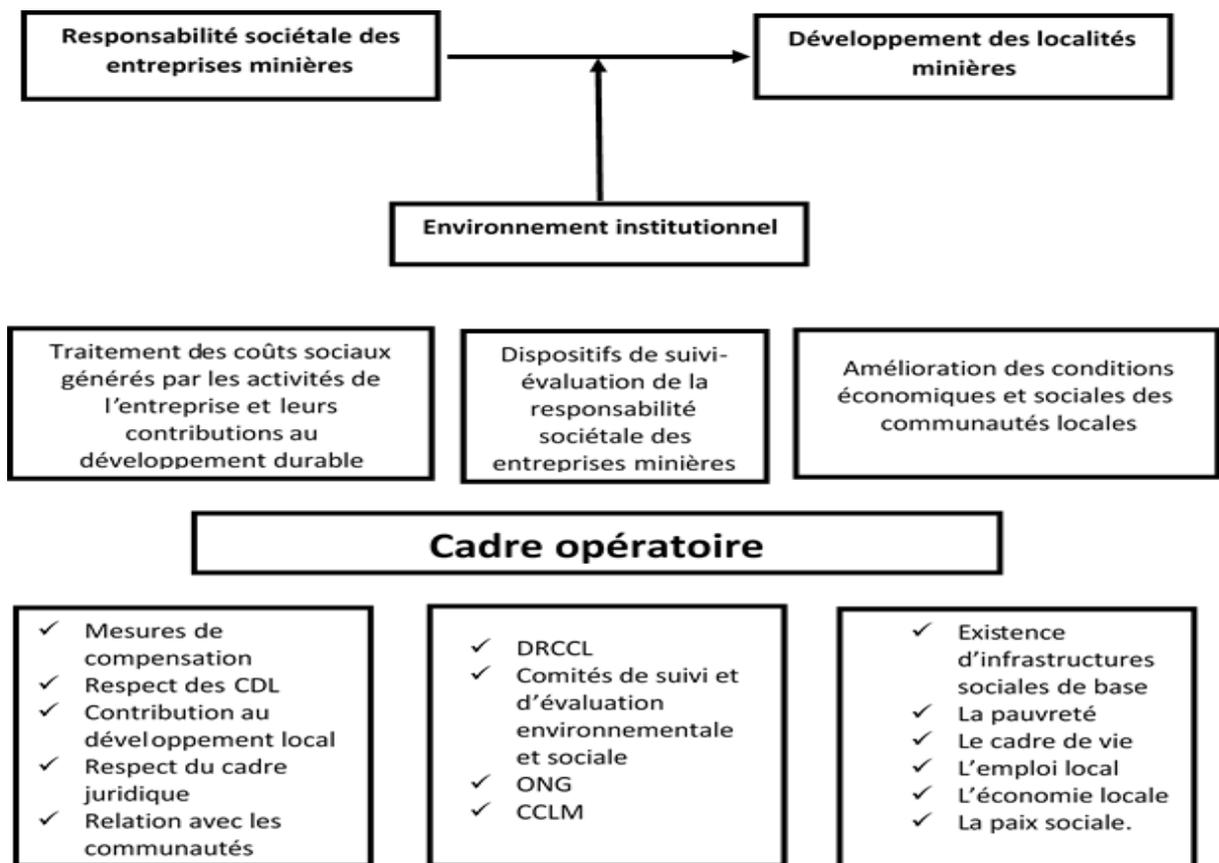


Figure 3: Schéma du cadre opératoire de l'étude

4.4 Analyse des données

L'analyse du contenu de nos entretiens a été faite de façon manuelle. Pour les responsables de la DRCCCL, les membres des CCLM et le responsable de l'ONG nous avons noté les informations manuellement dans un bloc note. Ensuite nous avons traité et regroupé les informations en fonction de leurs sens et de la catégorie de la personne interrogée avec le logiciel Microsoft Word. Pour informations recueillies lors de la mission de la DRCCCL auprès des entreprises minières, nous les avons saisis dans un tableau par catégorie.

Par ailleurs, pour faciliter l'interprétation des données, nous avons utilisé le logiciel Microsoft Excel pour les représentations graphiques.

4.5 Difficultés rencontrées

Comme tout travail, nous avons rencontré des difficultés pendant notre recherche sur le terrain. La première difficulté à souligner est essentiellement liée au temps imparti et au manque de moyen pour mener une recherche approfondie sur notre sujet dans plusieurs localités touchées par l'exploitation minière. La seconde difficulté est liée à la réticence des entreprises minières aux enquêtes venant de l'extérieure. Nos rendez-vous auprès des responsables des entreprises minières ont été annulés à cause du manque de volonté dans le partage des informations.

4.6 Apports du stage à la recherche

Nous avons effectué notre stage de mise en situation professionnelle au Ministère des mines et de la géologie. Précisément à la Direction des Relations Communautaire et de Développement du contenu Local (DRCCCL). Cette Direction est chargée de contrôler et de mettre en œuvre les politiques du gouvernement en matière de responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier. Elle est dirigée par un directeur et son adjoint suivi des chefs de département chargés respectivement des relations communautaires, du contenu local et de droit humain dans les mines. Notre stage auprès de ces hauts fonctionnaires ayant des expériences avérées dans le secteur minier en Guinée, nous a été profitable pour notre formation mais aussi pour la rédaction de notre mémoire.

Pour la rédaction de notre mémoire portant sur l'analyse de l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier dans le développement local, notre stage à la DRCCCL a été indispensable. Il nous a permis d'accéder aux textes réglementaires sur la RSE dans le secteur minier, les rapports de mission et les rapports d'évaluation des entreprises minières. Au cours de notre stage, nous avons participé à l'observatoire national des Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM) qui a regroupé près de cent (100) personnes venant des localités minières pendant trois (3) jours. Ainsi, le stage nous a donné l'occasion d'organiser des entretiens avec ces populations impactées par l'exploitation minière et d'administrer des questionnaires au représentant d'une ONG impliquée dans le développement des localités minières.

Sur le plan professionnel, ce stage m'a permis en général de comprendre le fonctionnement des services administratifs impliqués dans la gestion du secteur minier et en particulier du service chargé de contrôler et de mettre en œuvre les politiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier. Les comptes rendus des réunions de service, la tenue des procès-verbaux, la rédaction des rapports de mission, des notes administratives et des textes de références. Il m'a aussi donné l'occasion de me familiariser avec les outils de contrôles et d'évaluation de la responsabilité sociétale des entreprises minières.

Au cours de la signature d'une convention minière, en collaboration avec d'autres services nous avons pris part à la validation de l'aspect social du plan de gestion environnemental et social (PGES) d'une entreprise minière.

En fin, ce stage nous a permis de comprendre les approches et les méthodes d'intervention des différents acteurs de développement dans les localités minières. Notamment les autorités locales, les partenaires de développement et les ONG national internationales.

5 Les résultats de l'enquête, discussion et recommandations

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de nos enquêtes auprès des communautés impactées par l'exploitation minière, les cadres de la DRCCL, les entreprises minières et les ONG de défense des droits des communautés locales. Ils exposent la situation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières, celle de l'environnement institutionnel mise en place pour le contrôle et le suivi de la responsabilité sociétal dans le secteur minier et le niveau de développement dans les localités minières de la zone de Boké. Ensuite les discussions sur les résultats obtenus et les recommandations à l'endroit des parties prenantes à l'exploitation minière.

5.1 La situation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières

Pour analyser la situation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières, nous avons choisi des indicateurs. Il s'agit de la connaissance des impacts de l'activité minière sur les communautés locales, les mesures de compensation des dommages, le respect des Conventions de Développement Local, le respect du contenu local, la nature de la relation entre les entreprises minières et les communautés locales et la qualité des interventions à caractères social des entreprises minières.

5.1.1 Impact des activités minières sur les communautés locales

L'enquête auprès des membres de CCLM a permis de ressortir les impacts auxquels sont soumises les communautés locales en fonction de leurs positions géographiques par rapport aux sites miniers.

Tableau 7: Impact de l'activité minière sur les communautés selon leurs positions

Communautés vivant auprès des zones d'extraction	Communautés vivant au bord des routes de transport	Communautés vivant au bord des fleuves et la mer
Perte de terre cultivable Déforestation Menaces sur les cours d'eau Tarissement des puits Fissure des habitations Déplacement Poussières Bruits Menace pour l'élevage Pollution de l'air	Poussières Bruits Accident Dégradation des routes Pollution de l'air	Pollution de l'eau Déforestation Perte de terre cultivable Perte de ressources aquatiques Menace sur la pêche

Les communautés quelques soient leurs positions par rapport aux sites des entreprises minières sont affectées par l'activité minière. Les minerais exploités par ces entreprises sont destinés à l'exportation. Ce qui élargit leurs impacts en dehors des zones d'extraction. En outre, les communautés vivant dans les zones rurales vivent de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. A cause des impacts énumérés ci-haut, leurs cadres de vie et leurs activités sont directement menacées par la présence des entreprises minières.

Un habitant de la localité interviewé par les reporters de l'ONG Action- mine affirme que « *les entreprises minières ne laissent ni cours d'eau ni tête de sources, elles ravagent tous selon leurs besoins* ».

5.1.2 La compensation des dommages

Lorsqu'une entreprise veut exploiter un domaine faisant partie de son titre minier déjà occupé par un habitant, elles procèdent à l'évaluation des biens et au dédommagement de l'occupant.

L'interview des journalistes de l'Action-Mine avec le responsable de suivi des compensations de la préfecture de Boké, révèle que l'inventaire des plantes se fait en fonction de quatre (4) catégories à savoir : les plantes en végétation, celles de moins d'un an, en production et en maturité. Chaque catégorie de plante a un prix unitaire dans la grille. Pour des domaines cultivés n'ayant pas de plante fruitière, la compensation se fait par mètre carré en raison de 5000 GNF.

Les membres de CCLM interrogés à propos de la grille de compensation ont révélé que, la caducité de la grille de compensation existante et demandent une harmonisation et une actualisation par l'Etat.

Selon l'enquête auprès des membres de CCLM concernant le paiement des compensations financières par les entreprises minières, la majorité affirment que, les entreprises minières mettent assez de temps avant payer les compensations. Un membre de CCLM provenant d'une communauté impactée par la CBG affirme que cette entreprise peut mettre jusqu'à trois mois (3) avant que la victime ne rentre en possession de ses indemnités.

A cause de la caducité de la grille de compensation de l'Etat, la majorité des entreprises minières ont leurs propres grilles qu'elles appliquent lors des opérations de dédommagements.

Pour ce qui est des menaces sur l'eau, la destruction des arbres fruitiers sauvages, les pertes de terre cultivables, la pollution de l'air, les fissures sur les maisons à cause des dynamitages et les bruits des engins certaines entreprises minières procèdent par la construction des forages, l'arrosage des routes. Les arbres fruitiers, les pertes de terres cultivables et la pollution de l'eau ne sont pas compensés.

Les arbres fruitiers sauvages comme le néré et le karité, ne sont pas compensés par les entreprises minières. La cueillette de ces fruits constitue une activité essentielle pour une grande majorité des femmes en milieu rural.

5.1.3 Le respect des conventions de développement local (CDL)

La CDL est un document signé entre les entreprises minières et les communautés au début des activités de l'entreprise.

Selon notre enquête auprès des cadres de la DRCCL, cette disposition ne concerne pas les entreprises minières dont la convention est antérieure au dernier code minier révisé de 2013.

Parmi les entreprises minières évoluant dans la zone de Boké, seule la CBG n'est pas soumise à ces nouvelles dispositions.

Lors de notre enquête auprès d'un membre de CCLM d'une localité de la zone de Boké, originaire d'un village de la sous-préfecture de Sangaredi à révéler qu'une entreprise a commencé à travailler dans leur localité sans informer les communautés. Cela montre que dans certaines localités éloignées, les communautés ne sont pas consultées par les entreprises minières avant de commencer l'exploitation.

Bien que la signature d'une CDL obligatoire pour les entreprises minières avant le début des activités, pour le moment elles ne sont pas publiées et il n'existe aucun système de suivi de ces CDL.

5.1.4 Contribution au développement local

Lors de notre entretien avec un responsable de la DRCCL, il a expliqué que la contribution au développement local fait partie des redevances minières versées par les entreprises minières au profit du développement des communautés. Elle est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire pour les exploitations de bauxite et versée aux communes minières.

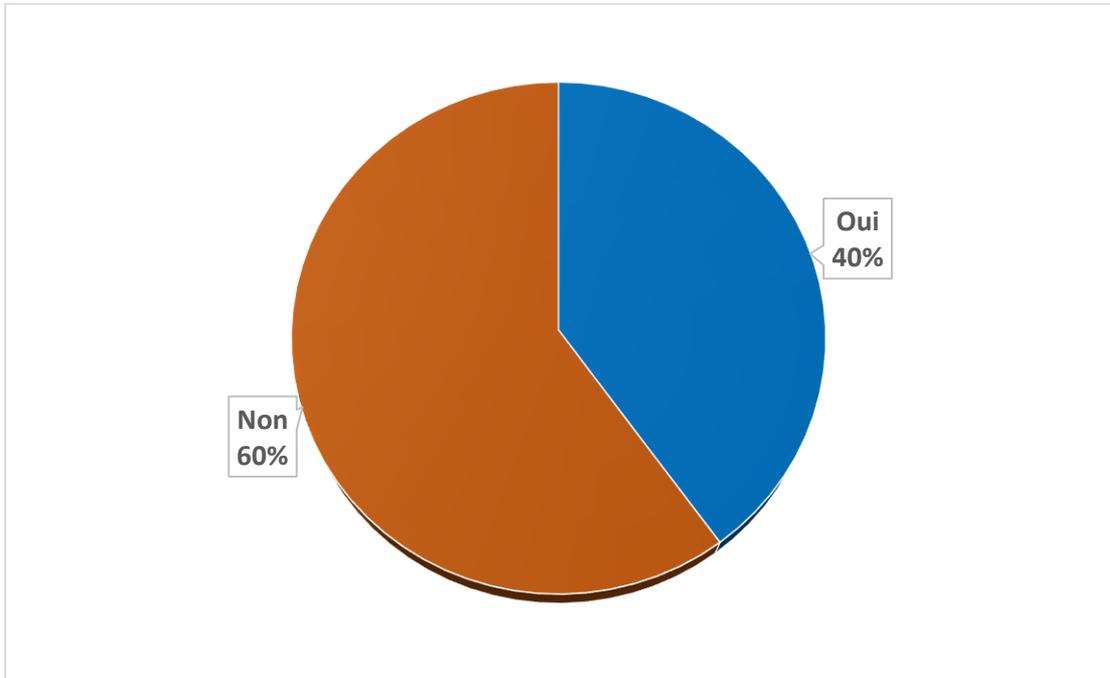
Il a ajouté qu'un Fond de Développement Economique Local (FODEL) est créé et les contributions des entreprises minières au développement local seront versées sur le compte de ce fond et géré par les communautés bénéficiaires.

Par ailleurs, pour préparer les communautés à la gestion de ce fond, un projet d'appui à l'Amélioration de la Gouvernance des Redevances Minière (AGREM) est déjà mise en place. Ce projet a été financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fond des d'Equipement des Nations Unies (FENU). Il permettra de doter les communes de Boké, des instruments et des compétences pour l'utilisation du fond. L'heure actuelle, on n'a pas pu évaluer l'efficacité de ce projet. Le projet est dans sa phase de lancement en attendant la disponibilité de ces fonds au profit des collectivités locales.

5.1.5 Application des politiques de contenu local

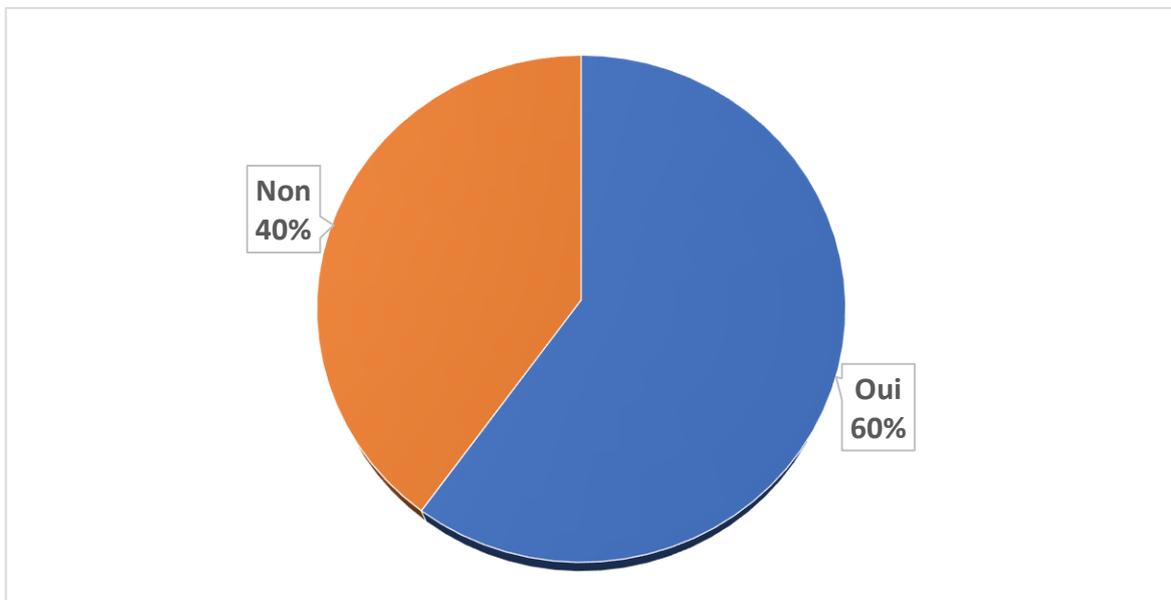
Les questionnaires adressés aux entreprises minières par la DRCCL, ont permis d'évaluer le niveau d'application de la politique de contenu local. Le contenu local désigne, l'utilisation des ressources locales par les entreprises minières.

a. Existence d'un plan de promotion de l'emploi local



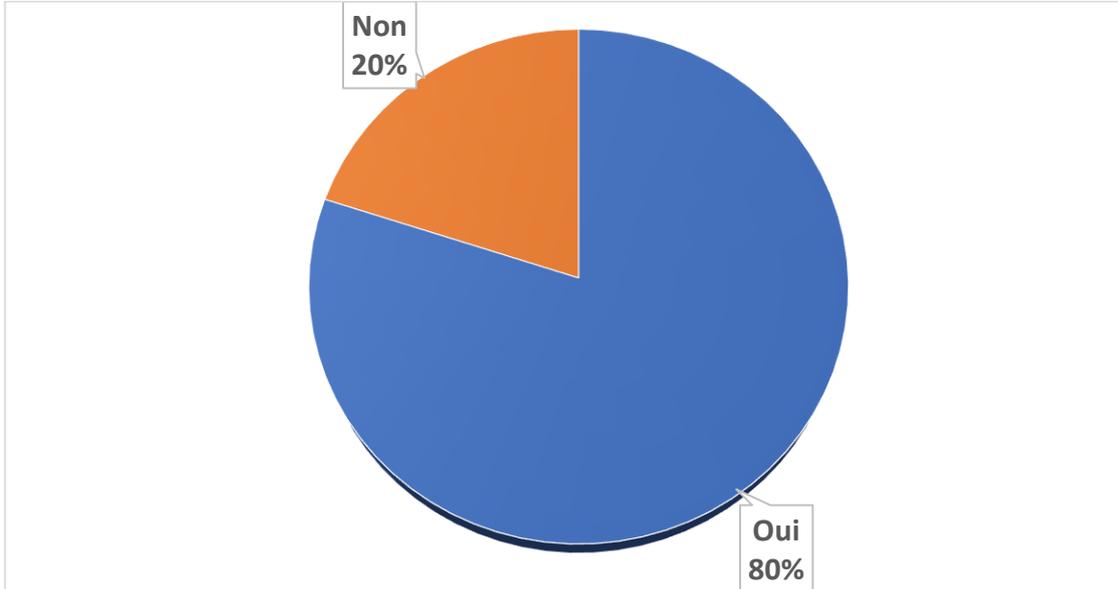
40% des entreprises minières de la zone de Boké possède un plan de promotion de l'emploi local. Mais ce plan d'emploi local ne concerne pas uniquement des emplois des communautés directement impactées par les activités de l'entreprise. Elle concerne l'emploi des nationaux dans les entreprises.

b. Existence d'un plan d'approvisionnement local



60% des entreprises minières de la zone de Boké ont un plan d’approvisionnement local. Le plan d’approvisionnements ne fait de différence entre les achats affectés sur la zone de Boké et ceux effectués sur d’autres zones.

c. Existence d’un plan de formation des employés locaux



80% des entreprises minières de la zone de Boké ont un plan de formation. Mais ces plans de formations concernent les formations des employés travaillant déjà dans les entreprises.

Globalement, cette enquête montre des insuffisances dans l’application des politiques de contenu local par les entreprises minières. Bien que le respect du contenu local soit une obligation pour les entreprises minières, elles ne se sont pas encore totalement appropriées de cette politique. Certaines entreprises pour maintenir une bonne cohabitation avec les communautés locales mettent en place des actions non planifiées dans le cadre du contenu local.

d. Création d’emploi local

Les questionnaires préparés par la DRCCL a permis de recenser le nombre d’emploi qualifiés et non qualifié crée par les entreprises minières au niveau local.

Tableau 8: Tableau des emplois locaux

Entreprises	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
CBG	1707	58
GAC	145	10
SMB	400	3978
BAM	15	21
Total	2267	4046

Par rapport à la population totale de la CU de Boké et de ces CRD, le nombre d'emplois locaux³⁸ offerts par ces entreprises minières ne représentent que 1,40%.

Selon l'enquête, le quota d'emploi des nationaux (ouvrier qualifié et non qualifié) préconisés par le code minier est respecté dans toutes les entreprises minières. Mais le code minier ne prévoit pas de quota pour les emplois communautaires³⁹.

e. Achat de biens et services locaux

D'après l'enquête, toutes les entreprises minières affirment avoir recours aux fournisseurs locaux pour l'achat de certains biens et services. Mais n'ont pas été en mesure de fournir le montant des dépenses effectuées uniquement dans la zone de Boké.

A l'état actuel dans la zone de Boké, la majorité des PME locaux n'ont pas la capacité de fournir des biens et des services adaptés aux besoins des entreprises minières.

f. Formation

Toutes les entreprises minières enquêtées affirment contribuer à la formation de leurs employés locaux. Elles affirment être en relation avec les centres de formations professionnelles pour la pré-qualification des jeunes issus des communautés impactées par leurs activités. Mais il n'existe pas dans les entreprises minières une statistique sur le nombre de personnes formées parmi les communautés directement impactées.

5.1.6 Nature des relations entreprises minières et communautés locales

Dans les localités minières, il existe des CCLM mise en place par le ministère des mines et de la Géologie pour maintenir le dialogue entre les communautés et les entreprises minières.

Au cours de notre entretien avec les membres des CCLM de la zone de Boké, plus de la moitié a dénoncé la réticence des entreprises minières aux dialogues avec les communautés locales. Selon eux les entreprises minières craignent que les moments de dialogue ne se transforment en tribune de revendication. Selon les rapports sur les conflits dans la localité de Boké, ce comportement adopté par les entreprises minières est à la base de la majorité des conflits. Pour l'année 2017, la DRCCL a recensé 205 conflits entre les communautés locales et les entreprises minières en Guinée. Plus de la moitié de ces conflits étaient situés dans la zone de Boké. Les raisons de la prépondérance des conflits dans cette zone sont dues à la présence de plusieurs entreprises dans la zone. Dans presque toutes les Communes rurales de la préfecture de Boké, il existe une entreprise d'exploitation minière.

³⁸ Emplois réservés aux nationaux

³⁹ Emplois réservés aux communautés directement impactées par les activités de l'entreprise minière

5.1.7 Investissement social des entreprises minières

L'ensemble des entreprises enquêtées affirment qu'en dehors de la contribution financière au développement local, elles entreprennent des actions en faveur des populations directement affectées par leurs activités. Elles reconnaissent toutes avoir joué un rôle pour le bien-être des populations impactées par leurs activités.

Tableau 9: Domaines d'intervention sociale des entreprises minières

Entreprise	Nature de l'investissement social
CBG	Education, formation, Santé, Sport, Culture, AGR, Routes, Adduction d'eaux, Electricité, Ecologie.
GAC	Education, formation, Santé, Sport, Culture, AGR, Routes, Adduction d'eaux, Electricité, Ecologie.
SMB	Education, Santé, AGR, Culture, Routes, Adduction d'eaux, Sensibilisation

Selon l'enquête, la SMB a construit pour l'année 2017 douze (12) forages et dix-huit (18) en construction, une école, un centre de santé, une route communautaire et des appuis ponctuels en denrée alimentaire aux populations des villages impactés.

Pour l'année 2017 ; la GAC a financé la construction des adductions d'eau potable par la réalisation de cinq (5) forages multifonctionnels pour une population de six-cent (600) personnes dans un village impacté. Elle a aussi réalisé des plantations de palmiers pour compenser les pertes de palmier sauvage pour les femmes, des pépinières pour le maraichage, l'appui à la production d'arachide et la construction d'une ferme avicole pour un groupe de jeunes.

Pour l'année 2017, la CBG en collaboration avec la CECI (Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale) a mis en place un projet pour promouvoir l'autonomisation et le renforcement de capacités des femmes et des jeunes des localités impactées. Chaque année, elle effectue des activités de lutte contre le paludisme, la distribution des moustiquaires imprégnées et des pulvérisations intra-domiciliaires. Elle a aussi construit des forages, des centres de santé et des blocs de latrine, des appuis aux groupements de femmes dans le maraichage, la teinture et la saponification. Dans le cadre du projet d'appui aux AGR, En 2010 la CBG a mené des actions dans l'entrepreneuriat local à travers un fond revolving de 200 000 dollars américain. En plus de ces actions, la CBG fournit de l'électricité à la ville de Boké et aux communes rurales de Kamsar et Sangaredi.

Mais la durabilité et l'efficacité de la plupart des interventions volontaires ne sont pas toujours garanties. Les membres de CCLM interrogés à ce sujet, affirment que certains forages, centres de santé et écoles construits par les entreprises minières ne sont pas fonctionnel par manque d'équipement et d'entretien dans certaines localités. Les communautés locales à cause de la

pauvreté et l'idée d'attendre tous des entreprises minières n'arrivent pas à prendre la relève pour entretenir ces édifices.

5.2 Les dispositifs institutionnels de suivi et d'évaluation de la RSE dans le secteur minier

Plusieurs structures sont impliquées dans le suivi, l'évaluation et la promotion des pratiques de responsabilité société dans la zone minière de Boké.

L'entretien avec les cadres de la DRCCCL a révélé qu'il existe dans la préfecture de Boké, un conseil Préfectoral de suivi et d'évaluation environnemental et social (CPSES), la Direction Préfectorale des Mines (DPM), des CCLM dans chaque localité minière et les organisations de la société civile qui interviennent dans le domaine.

La promotion et le contrôle des pratiques de responsabilité sociétale, la prévention des conflits dans les localités minières sont assurés par la DRCCCL. Pour ce qui est du contrôle et du suivi de la mise en œuvre des politiques de contenu local, la DRCCCL effectue des missions ponctuelles dans les entreprises minières pour les vérifications. En ce qui concerne la prévention et la gestion des conflits dans les localités minières, la DRCCCL a mis en place des CCLM dans chaque localité. Les CCLM sont chargés d'entretenir des relations de bon voisinage entre les entreprises minières et les communautés dont les membres sont issus. Selon les personnels de la DRCCCL, il y'a un manque de moyen et de compétence pour exécuter toutes les missions assignées à cette direction. Les membres de CCLM interrogés à leur tour expriment, un manque de moyens matériel et financier pour assurer leurs tâches.

Le suivi et de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux est assuré par le Conseil Préfectoral de Suivi et d'Evaluation Environnementale et Social (CPSES). Il est composé d'un représentant de chaque service déconcentré au niveau de la préfecture. Ce conseil effectue missions d'inspection sur les sites des entreprises minières afin de rendre compte de leurs impacts sur l'environnement et les dommages sur les communautés. Mais le fonctionnement de cette structure est paralysé par le manque de moyen financier et de compétences. Selon le responsable du CPSES de Boké interviewé par un journaliste de l'Action-Mine, L'organisation des missions dépendent de la bonne volonté des entreprises minières parce que c'est eux qui assurent la prise en charge des déplacements.

Il existe aussi des organisations de la société civile réunies autour de la coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) qui interviennent dans la promotion de la transparence, la défense du droit des communautés et la prévention des conflits dans les localités minières. Ces ONG interviennent en général dans le domaine des Droit de l'Homme avec l'appui des ONG internationales comme Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et Search for Common Ground.

5.3 Situation du développement dans les localités minières

De façon générale, les localités minières de la préfecture de Boké sont caractérisées par le manque d'infrastructure de base et la pauvreté. Sur le plan économique, la présence des entreprises minières a fortement impacté le développement des autres activités traditionnelles (agriculture, pêche et l'élevage) des communautés. Ces activités étant menacées par l'exploitation minière, les jeunes sont plus tournés vers la recherche d'emploi dans les entreprises minières. Mais les entreprises minières offrent moins d'emploi aux communautés vivant dans les zones rurales, à cause du manque de qualification. Le tissu économique local est fragilisé par le manque de dialogue et de partenariat entre les entreprises minières (acteurs économiques majeurs) et les propriétaires de PME locales. Quoiqu'il existe de grandes potentialités (agricole, avicole, touristique et aquatique) qui peuvent être mise en valeur. Les localités de Boké sont caractérisées par un climat social tendu entre les communautés et les entreprises minières. Les élus locaux représentant les communautés sont incapables de concevoir et présenter des projets de développement. Cela à cause de l'analphabétisme de plusieurs élus locaux.

5.4 Analyse SWOT des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières

Pour synthétiser notre analyse sur l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minière dans le développement local, nous avons réalisé une analyse des forces et des faiblesses des politiques de responsabilité sociétale d'une part, et d'autre part les opportunités et les menaces qui influencent l'efficacité des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières dans le tableau 10

Ensuite, dans le but de formuler des recommandations pour l'amélioration de l'efficacité des politiques de responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier, nous avons présenté le croisement des différents facteurs de l'analyse FFOM dans le tableau 11

Tableau 10: Matrice d'analyse SWOT des politiques de responsabilité sociétale

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des textes législatifs et réglementaire de Responsabilité Sociale des Entreprises minières ✓ Existence d'initiatives pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ✓ Existence des structures publique de contrôle de la RSE dans le secteur minier 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faiblesse du tissu économique et social au niveau local ✓ Manque de dialogue entre les entreprises minières et les communautés ✓ Faiblesse de la capacité des élus locaux, des ONG et associations locales à initier des projets de développements communautaires ✓ Absence de politique de développement communautaire durable dans les localités minières ✓ Manque de suivi des conventions de développement local ✓ Absence de stratégie de promotion des PME/PMI locales ✓ L'inexistence d'une grille de compensation des dommages équitable ✓ Absence de plan et de stratégie de développement local
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence entre les entreprises minières multinationales dans l'adoption des meilleures pratiques et la quête de légitimité ✓ Populations locale disposées au dialogue avec les entreprises minières ✓ Existence des ONG nationales et internationales de développement communautaire ✓ Intervention des partenaires au développement dans la lutte contre la pauvreté dans les localités minières ✓ Implication de la société civile nationale et internationale de Droit Humain (DH) ✓ Existences des cadres de concertations dans les localités minières ✓ Existence d'autres potentialités à mettre en valeur au niveau local 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de transparence dans la gestion de la redevance minière destinée au financement des collectivités locales ✓ Manque de confiance entre les acteurs impliqués dans le développement local ✓ Méfiance des entreprises minières à se concerter avec les communautés ✓ Analphabétisme des populations locales

Tableau 11: Matrice de croisement des forces, faiblesses, opportunités et menaces et propositions de stratégies

<p>Politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières</p>	<p>FORCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence des textes législatifs et réglementaire de Responsabilité Sociale des Entreprises minières ✓ Existence de l’initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ✓ Existence des structures publique de contrôle de la RSE dans le secteur minier ✓ Intervention des entreprises dans les projets de développement 	<p>FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faiblesse du tissu économique au niveau local ✓ Absence de dialogue entre les entreprises minières et les communautés ✓ Faiblesse de la capacité des ONG et association locales ✓ Manque de suivi des conventions de développement local ✓ Absence de stratégie de promotion des PME/PMI locales.
<p>OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence entre les entreprises minières multinationales dans l’adoption des meilleures pratiques et la quête de légitimité ✓ Existence des ONG nationales et internationales de développement communautaire ✓ Existences des cadres de concertations dans les localités minières ✓ Existence d’autres potentialités à mettre en valeur au niveau local 	<p>FORCES- OPPORTUNITES</p> <p>Stratégies possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Créer un cadre de dialogue entre les entreprises minières, la société civile locale, les communautés et les autorités locales sur le développement des potentialités dans les localités ❖ Associer la société civile et les médias locaux aux activités de l’ITIE 	<p>FAIBLESSES- OPPORTUNITES</p> <p>Stratégie possible</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser la diversification de l’économie locale par l’accompagnement des associations et des groupements de jeunes et de femmes dans d’autres activités ;
<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de transparence dans la gestion de la redevance minière ✓ Manque de confiance entre les acteurs impliqués dans le développement local ✓ Main d’œuvre non qualifié dans les localités 	<p>FORCES- MENACES</p> <p>Stratégies possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer les capacités des acteurs locaux dans la gestion des redevances minière et la mise en œuvre des projets de développement communautaire ❖ Renforcement de la capacité des jeunes et des femmes dans les localités minières 	<p>FAIBLESSES- MENACES</p> <p>Stratégies possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Appuyer les ONG locales et les structures chargées du suivi et de l’évaluation des CDL, les PGES ; ❖ Sensibiliser les entreprises minières aux pratiques de RSE

L'analyse SWOT des politiques de responsabilité sociétale montre l'existence des facteurs qui peuvent pousser les entreprises minières à impacter le développement communautaire. Parmi ces facteurs on peut citer l'existence des textes législatifs et réglementaires en matière de responsabilité sociétale et des structures de contrôle et de suivi de la responsabilité sociétale et l'existence de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.

A l'externe il existe des opportunités pour que les initiatives de responsabilité sociétale des entreprises minières contribuent au développement des localités minières. Dans les localités, il existe d'autres potentialités à développer, des associations et ONGs de développement communautaire pour accompagner les projets. Les effets d'imitations entre les entreprises minières dans l'adoption des bonnes pratiques de responsabilité sociétales favorisent aussi l'adoption des bonnes pratiques.

L'analyse a aussi montré qu'il y a des faiblesses dans les pratiques de responsabilités sociétales comme l'absence de dialogue entre les entreprises minières et les communautés, le manque de suivi des conventions de développement locaux et la faible capacité des acteurs locaux dans mise en œuvre des stratégies et des plans de développement local. Par contre il existe des menaces qui influent la réussite des politiques de RSE dans les localités minières. Parmi ces menaces il y a le manque de transparence dans la gestion des redevances minières, l'incompétence des communautés locales à mettre en place des projets de développement économique et social et le laxisme des agents de contrôle des pratiques de responsabilité sociétale.

L'analyse de ces différents facteurs ont permis de proposer quelques stratégies pour améliorer les pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières (Tableau 11).

5.5 Discussion des résultats

Ces dernières années, l'apport du secteur minier au budget de l'Etat a été considérable. Malgré les apports du secteur à la croissance économique du pays, la question des retombées de l'exploitation minière dans les localités directement impactées reste une priorité pour l'Etat et les partenaires au développement. On assiste à des mouvements de révolte et des soulèvements des communautés contre les entreprises minières et l'Etat. Les populations réclament une meilleure condition de vie, plus d'emplois et le respect des engagements pris par les entreprises minières.

Devant ces multiples revendications des communautés, les entreprises minières estiment que la prise en charge du développement dans les localités n'est pas de leur essor. Mais notre analyse sur l'impact de la responsabilité sociétale des entreprises minière dans le développement local affirme le contraire. Le développement des localités minières passe forcément par l'engagement des entreprises minières dans le processus et l'efficacité des dispositifs institutionnels qui encadrent le secteur. L'existence d'un cadre de dialogue entre

des communautés, la société civile et les entreprises minières augmenterait l'efficacité des projets de développement local.

Selon Hervé LADO (2016), la prise en compte et le traitement des coûts sociaux générés par les activités de l'entreprise qui est au cœur du concept de responsabilité sociétale des entreprises ne sont crédibles et durables que dans un environnement institutionnel qui favorise la détectabilité et une forte pénalisation des comportements de prédation.

Le cas de la préfecture de Boké est un exemple concret de cette affirmation. Les structures chargées de contrôler et d'évaluer les PGES ne sont pas dotés de moyens pour exécuter leurs missions. Les missions effectuées par ces structures ne sont pas prises en charge par l'Etat. Ce sont les entreprises inspectées qui s'occupent du transport et du logement des membres lors des missions. Ensuite, la structure chargée de suivre les CDL ne possède pas les moyens de sa mission et les populations locales n'ont aucune voie de recours pour faire respecter cette convention par les entreprises minières.

Pour ce qui est des dommages causés par l'exploitation minière et leurs compensations, les communautés ne reçoivent pas un dédommagement équitable. Les modalités de compensation sont proposées par les entreprises minières. Les mécontentements à cause des pertes de terres et la pollution de l'environnement sont entre autres les causes de plusieurs conflits dans les localités minières. Les populations voient leurs activités menacées par les activités des entreprises minières et n'obtiennent pas de contrepartie suffisante.

L'étude de (Raufflet, 2014) sur l'acceptabilité sociale, montre que l'activité minière a des impacts sur la qualité de l'environnement à partir duquel les communautés tirent leur moyen de subsistance, les impacts sociaux et la perte permanente de ressources non renouvelables. Donc les projets officiellement autorisés par les pouvoirs publics sont susceptibles d'être perçus comme non légitime par les communautés qui estiment ne pas obtenir leur part dans le projet et sentent que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte par les entreprises minières.

En ce qui concerne les interventions sociales des entreprises minières, elles sont généralement de nature éphémère. La plupart de ces interventions ne répondent pas aux besoins réels des communautés locales. Elles visent surtout à maintenir un climat favorable pour le développement de l'activité des entreprises minières.

Selon une étude financée par la GIZ sur les enjeux de la gouvernance minière en Guinée, seuls les projets de développement mis en œuvre par les entreprises minières en collaboration avec les ONG et les programmes de développement ont eu un impact sur le développement des communautés locales.

Pour le cas spécifique de la CBG, les projets mis en œuvre en collaboration avec le CECI et avec les autorités locales pour la promotion des AGR dans les localités minières ont permis la création et l'autonomisation de plusieurs jeunes et femmes de la préfecture de Boké.

Il est clair que, les entreprises minières contribueront au développement des localités minières en collaborant avec les différents acteurs ayant de l'expérience dans le domaine du développement communautaire et plus proches des communautés.

Lors d'une présentation sur le dialogue entre entreprises minières et collectivité locales au Sénégal, (BARRY, 2012) affirme qu' « il est difficilement envisageable que le développement local puisse être impulsé par les chaînes d'approvisionnement des compagnies minières. Cependant, si la volonté d'améliorer les achats locaux du côté des entreprises minières est fortement perceptible, elle reste confrontée à des contraintes majeures »

Notre étude confirme cette affirmation dans les localités de Boké. Les entreprises locales n'ont pas la capacité de répondre aux besoins spécifiques des entreprises minières.

Par ailleurs, les entreprises minières ne fournissent pas assez d'emplois aux communautés locales. Pour les quatre entreprises minières en phase d'exploitation (CBG, SMB, BAM, Dynamic Mining) évoluant dans la préfecture de Boké, l'emploi direct dans ces entreprises minières ne représente que 1,40 % de la population. Ensuite Les communautés locales ne répondent pas aux critères des emplois offerts par les entreprises minières. Selon l'institut national de statistique (INS) 68%⁴⁰ de la population adulte de la préfecture sont analphabète.

Notre résultat est confirmé par (Thomas 2017). Pour lui le secteur minier est régulièrement présenté comme opportunité pour l'emploi, en conséquence un espoir pour les jeunes. Mais les espoirs mis dans l'industrie minière en termes d'emploi sont infondés car il s'agit d'une activité qui nécessite plus de capitaux et peu de main d'œuvre.

Les limites de notre recherche se situent au niveau du manque de volonté des entreprises minières à fournir certaines informations et le nombre des communautés locales interrogées. Concernant les entreprises minières, nous n'avons pas pu trouver auprès d'eux les données sur les achats de biens et de services achetés avec les fournisseurs locaux. Ensuite il n'existe pas dans la grille de classification des emplois, la part des emplois réservés aux communautés directement impactées par l'activité de l'entreprise minière. Concernant les communautés impactées, on aurait pu enquêter dans toutes les localités minières, mais nous nous sommes contentés des membres des CCLM venant des localités minières et présents pendant l'observatoire national des CCLM.

5.6 Recommandations

Les recommandations formulées résultent des constats effectués dans la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minières et leurs impacts dans le développement durable des localités minières. Ces recommandations ont pour objet de maximiser les retombées économiques de l'exploitation minières dans ces localités et favoriser leur développement économique et social durable. Pour cela nos recommandations

⁴⁰ Institut Nationale de la Statistique 2012

s'adressent aux entreprises minières, au ministère des mines et de la géologie, aux élus locaux et aux partenaires de développement.

5.6.1 Aux entreprises minières

De respecter les engagements prises avec les communautés et mettre en place une compensation équitable des communautés affectées par leurs activités ;

d'entretenir un cadre de dialogue et une bonne collaboration avec les communautés afin d'éviter les situations de conflit ;

d'associer les ONG et les associations locales lors de l'identification des besoins et la mise en œuvre des projets de développement communautaires ;

d'entretenir une bonne collaboration avec les autorités locales dans la mise en valeur des autres potentialités culturelles, touristiques, agricoles et aquatique existantes dans les localités ;

d'accompagner les jeunes et les femmes issues des communautés impactées dans le développement des activités génératrice de revenu en collaboration avec les institutions de microfinance et des ONG ;

de prioriser l'emploi des communautés directement impactées et participer à leurs formations ;

de faciliter la participation des PME et les groupements d'intérêt économique locales à la chaîne de valeur de l'entreprise par le renforcement de leurs capacités ;

d'améliorer le cadre de vie des communautés par la construction de l'infrastructure sociale de base ; De nouer des relations avec les centres de formation, les institutions de recherches et les partenaires de développement.

5.6.2 Au Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)

de renforcer les textes concernant le respect des droits de communautés et mettre en place une grille de compensation équitable ;

Sensibiliser les entreprises minières à la mise en œuvre des politiques de contenu local ;

de mettre en place des dispositifs de suivi et d'évaluation efficace des politiques des responsabilités sociétales des entreprises minières ;

de renforcer la capacité de la DRCCCL, du CPSES et les directions préfectorales des mines en matière de contrôle et d'évaluation environnementales et sociales ;

de mettre en place par l'intermédiaire de la DRCCCL un mécanisme de suivi des CDL et des compensations financières des communautés ;

d'associer la société civile locale dans le suivi des CDL et des compensations financières des entreprises minières ;

de renforcer le dialogue entre les parties prenantes en créant un cadre de partenariat constructif et transparente entre les entreprises minières, les autorités locales, la société civile et les communautés ;

d'exiger la publication des performances sociétale des entreprises minières à la fin de chaque année ;

de renforcer la capacité de gestion et de production des propriétaires de petites et moyennes entreprises dans les localités minières.

5.6.3 Aux élus locaux

de mettre en place des plans et des stratégies de développement de leurs localités ;

d'être capable de mailler les ressources locales en créant un cadre de partenariat crédible avec tous les acteurs locaux (Entreprises minières, société civile, entrepreneurs, partenaires au développement...);

mettre en place un mécanisme de gestion transparente des fonds versés par les entreprises minières et s'assurer de la participation de tous les acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets communautaires.

5.6.4 Aux partenaires au développement

de s'appuyer sur le renforcement de capacités des ONG locales évoluant dans la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur minier ;

de soutenir les ONG locales dans le renforcement de capacités et de sensibilisations des acteurs dans les localités minières ;

5.6.5 Proposition de tableau de bord prospectif (TBP) pour la DRCCCL

Le TBP permet de traduire les missions et la stratégie de l'organisation en un ensemble d'objectif concret et d'indicateur de performance constituant la base du système de management stratégique. Il permet aussi de préciser et de communiquer la stratégie de l'organisation à l'ensemble des agents.

Le TBP est un concept de management qui se focalise sur la stratégie et la vision plutôt que sur le contrôle, fournissant les moyens de traduire la vision de l'organisation en actions concrètes. (Norton, 2009)

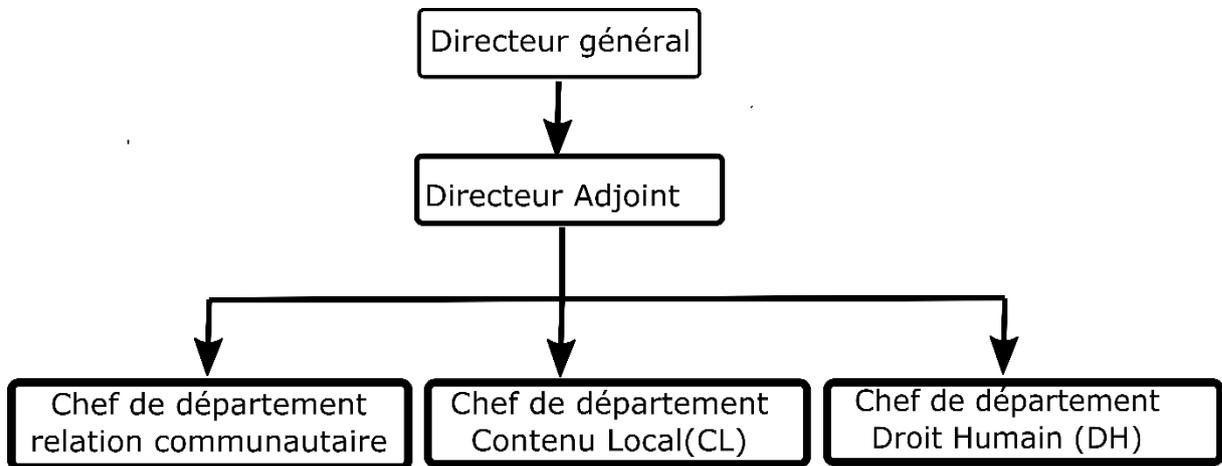
Pour concevoir le TBP pour la DRCCCL, nous allons nous référer aux missions assignées par le MMG suivant l'arrêté portant attribution et organisation de la Direction des Relations Communautaire et de Développement du Contenu Local⁴¹.

⁴¹ ARRETE N°/671/MMG/CAB/2017 Portant attribution et organisation de la DRCCCL

a. Présentation de la Direction

La DRCCL est un service d'appui sous l'autorité du Ministre des mines et de la Géologie.

Figure 4: Organigramme de la DRCCL



b. Vision du MMG

Faire des localités minières des endroits de quiétude et de développement économique et social, à travers d'une bonne collaboration entre les parties prenantes à l'exploitation minière.

c. Mission de la Direction

Mettre en œuvre des politiques dans le domaine des relations communautaires et le développement du contenu local dans le secteur minier.

d. Objectifs stratégiques

- ❖ prévenir les conflits dans localités minières et gérer les relations entre les communautés, les entreprises minières et l'administration centrale ;
- ❖ promouvoir les bonnes pratiques de responsabilité sociétales des entreprises minières
- ❖ Assurer le contrôle de la mise en œuvre des politiques de contenu local dans le secteur minier ;
- ❖ assurer la mise en œuvre des conventions de développement local et les projets de développement communautaire ;
- ❖ promouvoir la préservation des Droits Humains et les bonnes pratiques environnementales dans les zones minières.

e. Conception du TBP

Initialement conçu pour le secteur privé, le TBP est aujourd'hui largement utilisé dans des administrations publiques Américaine et Européenne.

Elle permet aux responsables des administrations d'obtenir un accord sur la stratégie et mettre l'organisation en adéquation avec elle pour la réaliser efficacement (Norton, 2009).

Pour construire ce TBP, nous avons tenu compte de la vision, la mission et les objectifs assignés à la direction. La vision et les missions ont été formulées par le ministère tutelle. Pour réaliser cette vision du ministère tutelle et satisfaire les populations, nous avons formulé pour chaque axe du TBP des objectifs stratégiques, des indicateurs et des initiatives.

Tableau 12: Tableau de bord prospectif pour la DRCCL

Axes	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Initiatives
Financier	Appliquer efficacement les réglementations	Nombre de saisi des entreprises	Collaborer avec les ONG et associations locales
	Créer des partenariats pour accroître les ressources	Nombre de partenariat	Proposer des projets aux partenaires
	Réduire la pauvreté dans les zones minières	Pourcentage de la pauvreté	Promouvoir le contenu local
	Renforcer la capacité d’agir des communautés	Nombre de plainte des communautés	Informar les communautés sur la RSE dans le secteur minier
Clients (communautés, entreprises minières)	Créer des cadres de dialogue	Nombre de conflits géré par dialogue	Sensibiliser les parties prenantes au dialogue
	Promouvoir la RSE dans les zones minières	Nombre de mission	Organiser des activités d’information sur la RSE
	Développer le contenu local	% d’achat local et d’emploi local	Identifier les PME et les compétences locales
	Eviter les conflits entre les parties prenantes	Nombre de conflits maitrisé	Formation des membres de CCLM
	Accroître les projets de développement	Nombre de projet réalisé	Collaborer avec les entreprises minières sur les projets
	S’assurer de la mise en œuvre des CDL	% de la réalisation de chaque CDL	Publier les conventions signées par les parties prenantes
	Accompagner les compensations financière	Taux de satisfaction des communautés	Publier la grille de compensation financière
	Promouvoir la protection de l’environnement	Nombre de plainte des communautés	Organiser des missions d’évaluation environnementale
Processus interne	Promouvoir le DH dans les mines	Nombre d’activité de sensibilisation	Mettre en place des projets de formation en DH
	Améliorer la communication avec les parties prenantes	Taux d’utilisation des TIC	Partenariat avec les acteurs locaux (Médiat)
	Mettre à niveau les compétences des personnels	Nombre de personnel formé	Stage dans d’autre pays ayant de l’expérience
	Améliorer le cadre de travail	% de satisfaction des personnels	Acquisition d’outil de travail performant
Apprentissage organisationnel et de développement	Collaboration et partenariats avec les acteurs locaux	Nombre de partenariat	Identifier des acteurs au niveau local
	Former les personnels	Nombre de personnel formé	Organiser des ateliers de formation
	Renforcer la responsabilité des personnels	Nombre de tâche/personnel	Former des équipes autonomes
	Améliorer la satisfaction des personnels	Taux de satisfaction des personnels	Motiver les personnels

Conclusion

Face à la pauvreté, au manque d'infrastructures de base et à la recrudescence des conflits entreprises-communautés dans les localités minières de Boké, nous avons analysé à travers notre étude l'impact des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières dans leur développement. Notre étude montre que les politiques de responsabilité sociétale mise en œuvre par les entreprises minières contribuent peu au développement des localités minières.

Elle révèle le manque d'appropriation des politiques de contenu local par les entreprises minières, un impact mitigé des pratiques de responsabilité sociétale mises en œuvre par les entreprises minières sur les communautés locales et l'inadaptation des investissements sociaux aux besoins des communautés locales. On note également le manque de dialogue entre les entreprises minières et les communautés locales.

Par ailleurs, il existe des réglementations en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières et des services chargés de contrôler leurs applications. Ces réglementations ont pour but de maximiser les retombées de l'exploitation minière sur les communautés locales. Mais notre analyse montre le manque d'efficacité des dispositifs de suivi et d'évaluation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières.

Les enquêtes ont montré que l'activité minière impacte négativement les activités traditionnelles des communautés locales et leur cadre de vie. Mais les communautés locales ne perçoivent pas une compensation équitable et leur situation de pauvreté ne s'améliore pas. Les entreprises minières ne fournissent pas assez d'emplois pour les communautés locales et participent peu au développement de l'économie locale. Quant aux interventions sociales des entreprises minières, elles ont des effets mitigés dans le développement communautaire. Les projets communautaires mis en œuvre par les entreprises minières ne tiennent pas compte des besoins réels des communautés locales.

L'analyse SWOT des politiques de responsabilités sociétales nous ont permis de révéler des stratégies permettant d'améliorer les pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier. Il s'agit de renforcer la capacité des acteurs locaux (autorité locale, ONG, PME locales,), de créer un cadre de dialogue entre les acteurs au niveau local, diversifier l'économie locale et renforcer la capacité des structures chargées du suivi et de l'évaluation des pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier. La dernière stratégie a plus attiré notre attention, car les bonnes pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier dépendent forcément de la capacité des dispositifs institutionnels à mettre en application les réglementations.

En plus des recommandations à l'endroit des parties prenantes à l'exploitation minière pour améliorer les pratiques de responsabilité sociétale et promouvoir le développement dans les localités minières, nous avons proposé un Tableau de Bord Prospectif (TBP) pour la DRCCL. Ce

tableau de bord prospectif nous a permis de définir les objectifs stratégiques de la direction en des actions concrètes pour améliorer les pratiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier.

Par ailleurs, une recherche plus élargie mérite d'être menée sur les pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières sur l'ensemble des localités de la Guinée. Il serait aussi pertinent de s'interroger sur l'influence des actionnaires des entreprises minières sur leur comportement vis-à-vis des principes de responsabilité sociétale.

Références Bibliographique

Ouvrages et articles

Baba S, Raufflet E., (2014), *Les relations entreprises-communautés : Les leçons de l'expérience Hydro-Québec et les Cric*, Revue de Gestion 2014/2, Vol. 39, p. 104-111. ISSN 0701-0028.

Barry P., (2012), *Présentation du dialogue entre entreprises minières et collectivité locales, dans la région orientale du Sénégal*, colloque international en évaluation environnemental du 12 au 15 juin.

Bocquet A, M., (2013), *L'engagement environnemental de l'entreprise : quelle responsabilité envers quelles parties prenantes ?* Management et avenir, pages 35 à 55, ISBN 1768-5958.

Bourque, D., (2012), *Intervention communautaire et développement des communautés*, Revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 18, n° 1, 2012, p. 40-60.

Campbell B., (2017), *Les villes minières qui survivent en Afrique-* Science et développement 14 janvier

Capron M., (2011), *La responsabilité sociale d'entreprise est-elle destinée à satisfaire les intérêts des parties prenantes ? Enjeux théoriques et pratiques-* la Découverte.

Capron M., Quairel L., (2007), *La responsabilité sociale d'entreprise-* La Découverte, Paris.

Capron M., (2009), *La responsabilité sociale des entreprises*, Encyclopédie du Développement Durable, Edition des récoltes.

Chamaret A., (2007), *Une démarche top-down / bottom-up pour l'évaluation en termes multicritères et multi-acteurs des projets miniers dans l'optique du développement durable. Application sur les mines d'Uranium d'Arlit (Niger)* Thèse de Doctorat, Page 29.

DIALLO L., (2014), *Enjeux et perspectives de développement durable en Afrique subsaharienne, cas de la république de Guinée*, thèse soutenu en 2014 page 68

Diallo T. Tall A., Traoré L., (2011), *Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée-* Rapport d'étude GTZ, Conakry

Doumbouya MM., (2013), *Le développement local participatif en Guinée*, mémoire Université Senghor

Ferrand D., Villeneuve C., (2013), *L'industrie minière et le développement durable*, Chaire de recherche et d'éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi

Giraud G. , Renouard C., (2010), *Mesurer la contribution des entreprises extractives ,le cas des pétroliers au nigeria*. Revue française de gestion 2010/9 , p. pages 101 à 115

Godard O., Aggueri F., (2006), *les entreprises et le développement durable. ESKA | Entreprises et histoire* , p. 6 à 19, ISSN 1161-2770

Institut de la francophonie pour le Développement Durable (IFDD), (2015), *La RSE pour un développement minier Durable en Afrique de l'ouest*, Revue Liaison-Energie francophonie, N° 99

ISO 26000, *Responsabilité sociétale : comprendre, déployer et évaluer*, AFNOR 2010

Lado H., (2016), *Responsabilité sociale obligatoire et volontaire des entreprises*. Revue française de Gestion/ Science techniques et pratique de gestion, p. 144 à 157

Lavoisier, R. (2010) '*Mesurer la contribution des entreprises extractives au développement local*'. doi: 10.3166/RFG.208-209.101-115.

Mary K., (2009), *L'industrie minière Africain*, Magasine Afrique renouveau.

Martinet, A.-C. and Payaud, M. A. (2008) '*Formes de RSE et entreprises sociales*', *Revue française de gestion*, 34(180), pp. 199–214. doi: 10.3166/rfg.180.199-214.

Norton D., Kaplan R.,(2001), *Comment utiliser le tableau de bord prospectif pour créer une organisation orientée stratégie*, Edition d'organisation, p. 141 à 165

Raufflet E., (2014), *De l'acceptabilité sociale au développement local résilient*, Vertigo, Revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 14 Numéro 2, mis en ligne le 10 septembre 2014, consulté le 13 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15139> ; DOI : 10.4000/vertigo.15139

Shoaga, O., (2015), *La responsabilité sociale des entreprises au Nigéria depuis la crise des Ogonis : de la réalité au discours* Olabisi Shoaga To cite this version : HAL Id : tel-01229975'.

Thomas F.,(2017), *Enjeux miniers en Guinée*, Analyse 13 Décembre 2017, Centre Tricontinental

Trevisiol L.,(2014), *Pour une bonne gouvernance du secteur extratif en Guinée*, Revue Wath institut, Guide pour les OSC, OSIWA

Rapports

Ministère des Mines et de la Géologie de Guinée, (2017), *Lettre de politique de Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) dans le secteur minier*.

Ministère des Mines et de la Géologie de Guinée, (2018) *Etude de la mise en œuvre des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) par les entreprises minières en Guinée*.

Ministère des Mines et de la Géologie Guinée, (2017) *Lettre de politique de promotion du contenu Local dans le secteur minier*.

Ministère des Mines et de la Géologie Guinée, (2017) *Cadre organique de la Direction des Relations Communautaire et de Développement du contenu Local (DRCCL)*

Références électroniques

Radio France Inter (RFI), *La colère des populations de Boké*,

<http://www.rfi.fr/afrique/20170428-guinee-raisons-colere-boke-centre-exploitation-bauxite>, consulté le 13/11/2018

Union Africaine (UA) 2009- Vision du Régime Minier de l’Afrique (VRMA),

<http://www.africamining.org>, consulté le 20 novembre 2018.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), *la pauvreté en Guinée*,

<http://www.gn.undp.org> , consulté le 20 décembre 2018.

Contrat de ressource en Guinée, glossaire des termes clés, [http// :](http://www.contratsminierguinee.org)

www.contratsminierguinee.org, consulté le 25 décembre 2018.

Ministère des Mines et de la Géologie, *Promouvoir le reporting de RSE dans le secteur minier*,

<http://mines.gov.gn/ministere/cadre-juridique-reglementaire>, consulté le 28 décembre 2018

Initiative pour la Transparence des industries Extractives (ITIE), *la transparence dans la*

gestion des fonds, <http://www.itie-guinee.org>, consulté le 07 Janvier 2019

Institut National de la Statistique, *Recensement général de la population et des habitats*

(RGPH3), [http// :](http://www.stat-guinee.org) www.stat-guinee.org, consulté le 08 janvier 2019

Action-Mine Guinée, *Pour la bonne gouvernance dans le secteur extractif en Guinée*,

www.actiominineguinee.org , consulté le 10 Janvier 2019

Liste des tableaux

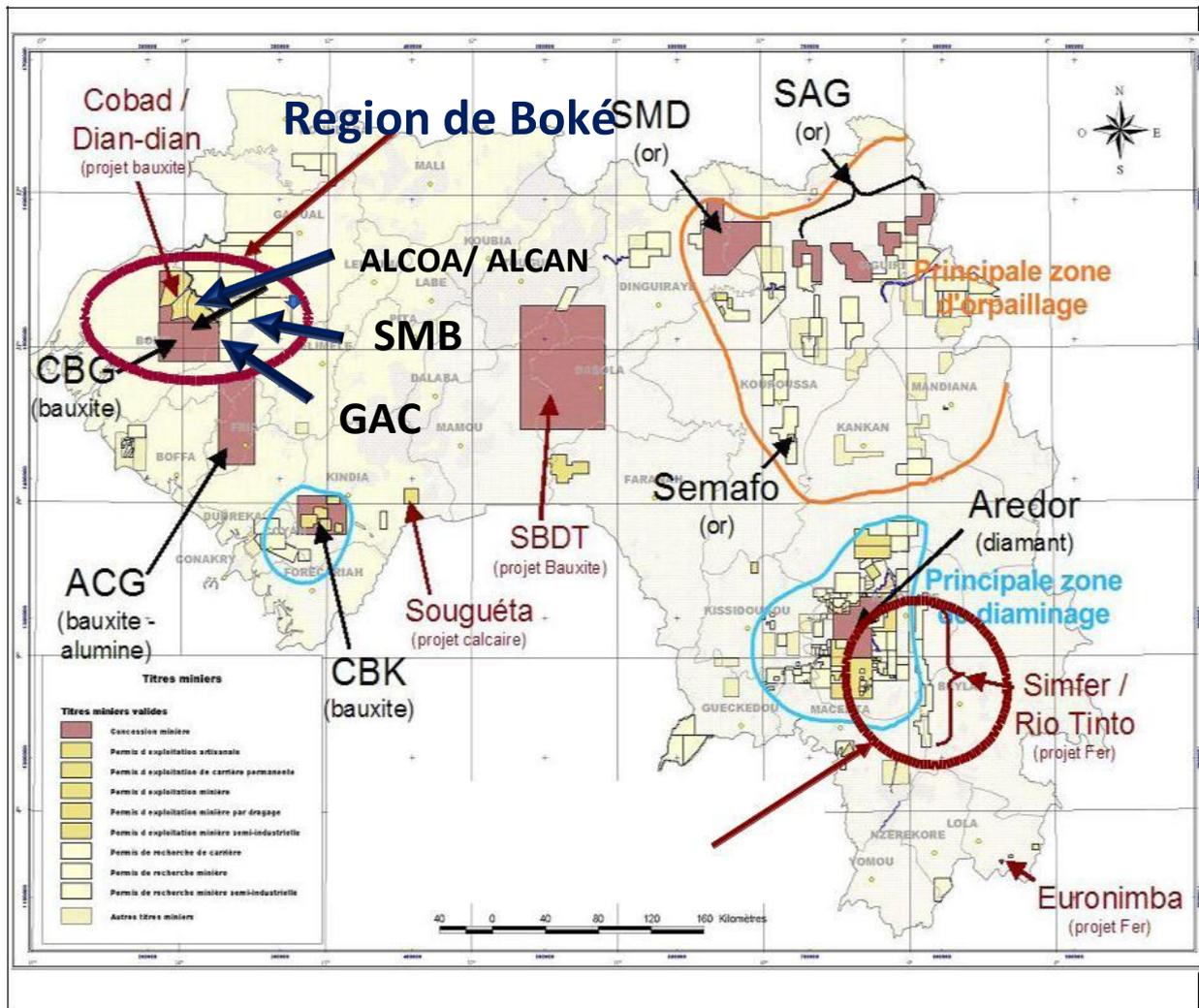
Tableau 1: Dispositifs volontaire, obligatoire ou contraignant	14
Tableau 2: Identification des parties prenantes du secteur minier selon	15
Tableau 3:Part minima de PME appartenant ou contrôlées par les Guinéens dans la fourniture de biens et de services aux sociétés minières.....	22
Tableau 4: Quota minimal d’employés guinéens par catégorie aux différentes phases d’évolution de l’entreprise	23
Tableau 5: les entreprises minières évoluant dans la zone de Boké	28
Tableau 6: Taille de l’échantillon par catégorie	32
Tableau 7: Impact de l'activité minière sur les communautés selon leurs positions	37
Tableau 8: Tableau des emplois locaux.....	41
Tableau 9: Domaines d'intervention sociale des entreprises minières	43
Tableau 10: Matrice d’analyse SWOT des politiques de responsabilité sociétale.....	46
Tableau 11: Matrice de croisement des forces, faiblesses, opportunités et menaces et propositions de stratégies	47
Tableau 12: Tableau de bord prospectif pour la DRCCL.....	55

Liste des figures

Figure 1: States de l’acceptabilité sociale	17
Figure 2: Carte géographique de la préfecture de Boké	29
Figure 3: Schéma du cadre opératoire de l’étude.....	34
Figure 4: Organigramme de la DRCCL	53

Annexes

Annexe 1: Carte d'implantation des sociétés minières dans la zone de Boké



Source : Rapport banque mondiale⁴², 2010

⁴² Guinée, une approche holistique aux industries extractives, Avril 2010

Annexe 2 : Guide d’entretien avec les membres des CCLM

Guide d’entretien avec les membres des Comités de Concertation dans les Localités Minières

Le présent entretien est effectué dans le cadre d’une recherche pour la rédaction d’un mémoire de master portant sur le thème “ Analyse de l’impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement local”. L’objectif de cet entretien est d’analyser l’impact des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minière dans le développement économique et social des localités minières.

Les informations collectées au cours de cet entretien seront traitées dans le respect des règles de confidentialité.

Merci pour votre disponibilité.

I- Conventions de Développement Local (CDL)

1-Avez-vous signé une CDL avec l’entreprise minière évoluant dans votre localité ?.....

2- Comment la convention de développement local est-elle suivie ?.....

II- Contribution au développement locale

1-l’entreprise minière évoluant dans votre localité a-t-elle construit des infrastructures pour la communauté ?.....

2-L’entreprise minière évoluant dans votre localité accompagne-t-elle les jeunes et les femmes ?

3-Votre localité reçoit-elle les taxes superficielles et les contributions au développement local de la part de l’entreprise minière ?.....

4-Existe-t-il un cadre de dialogue entre votre communauté et les entreprises minières ?.....

III- Impact sur l’environnement et la population

1-L’activité de l’entreprise minière a-t-elles des impacts sur votre environnement ?.....

2-La présence des entreprises minières dans votre localité a –t- elle des impacts négatifs sur vos activités ?.....

3-Comment les entreprises minières compensent-elles les dommages ?.....

L’entreprise minière a –elle respecté ses engagements ?.....

Annexe 3 : Guide d’entretien avec les cadres de la DRCCCL

Guide d’entretien avec les cadres de la Direction des Relation Communautaire et de Développement du Contenu Local (DRCCCL)

Le présent entretien est effectué dans le cadre d’une recherche pour la rédaction d’un mémoire de master portant sur le thème “ Analyse de l’impact de la responsabilité sociétale des entreprises minières dans le développement local”. L’objectif de cet entretien est d’analyser l’impact des politiques de responsabilité sociétale des entreprises minière dans le développement économique et social des localités minières.

Les informations collectées au cours de cet entretien seront traitées dans le respect des règles de confidentialité.

Je vous remercie.

I- Fonctionnement

1-Quel est le rôle de votre service au sein du Ministère des Mines et de la Géologie ?.....

2-Travaillez-vous avec d’autre service de l’administration sur le respect des principes de RSE par les entreprises minières ?.....

3-Disposez-vous des ressources Humaines et matérielles pour la mise en œuvre des politiques de RSE par les entreprises minières ?.....

4-Collaborez-vous avec les organisations de la société civile dans les localités minières ?.....

5-Comment votre service intervient auprès des communautés impactées ?.....

6-Quelle est la qualité de la relation entre votre service et les entreprises minières.....

7-Votre service participe-t-elle à la signature des conventions minières ?.....

II- Difficultés rencontrées

8-Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises minières.....

9-Quels sont selon vous, les dysfonctionnements dans la mise en œuvre des politiques de responsabilité sociétale dans le secteur minier ?.....

.....

III- Suggestions

10-Quels sont vos suggestions pour l’amélioration du suivi et de l’évaluation de la responsabilité sociétale des entreprises du secteur minier ?.....

Annexe 4 : Questionnaires adressés aux entreprises minières

Questionnaires adressés aux entreprises minières

Ce questionnaire a été adressé aux entreprises minières lors de la mission de la DRCCL pour l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de Contenu Local (CL) et de responsabilité sociétale des entreprises minières.

Entreprises Minières	Non de l'entreprise minière Emploi		Montant de dépense dans la formation	Montant des Achats locaux	Montant des dépenses dans le développement communautaire
	Nombre d'ouvriers qualifiés	Nombre d'ouvriers non qualifiés			
CBG					
GAC					
SMB					
D Mining					

Annexe 5 : Projet d'appui à l'amélioration de la gouvernance des redevances minières

Encadré : Le projet AGREM

Le projet d'« Appui à l'amélioration de la Gouvernance des redevances minières dans les communes des préfectures de Boffa et Boké » (AGREM) a pour objectif de favoriser des pratiques équitables, transparentes et responsables dans la gestion des redevances minières pour un développement durable et inclusif dans les collectivités des préfectures de Boké et Boffa. Il est financé à hauteur de 950 000 USD par le Fonds d'Equipements des Nations Unies (FENU ou UNCDF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), il bénéficie d'un financement parallèle de Charente Maritime Coopération (CMC) (325 000 USD en assistance technique), des banques (300 000 USD) et compte une contribution des fondations minières et des entreprises minières à travers la Chambre des Mines de Guinée (environ 2 900 000 USD). Les structures étatiques impliquées dans le projet AGREM sont le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG).

Ce projet s'étend sur une durée de 5 ans (2017-2022), et cible les 18 Communes des Préfectures de Boké (10 Communes) et de Boffa (8 Communes) regroupant une population supérieure à 660 000 habitants.

L'approche du projet ambitionne de :

- Assurer la transparence de la gouvernance locale par une communication ouverte et un processus participatif et inclusif de planification territoriale et financière.
- Renforcer les capacités de coordination et de fourniture de services sociaux de base.
- Mettre en place les conditions physiques (d'agglomération) et financières pour stimuler le développement économique local et la création d'emplois pérennes, notamment pour les femmes et les jeunes.
- S'assurer que les communautés, notamment les femmes et les jeunes, exercent leurs rôles et leurs responsabilités vis-à-vis de l'État et qu'elles ont la capacité d'interagir effectivement avec les autorités, à travers le concept de citoyenneté.
- Rendre effective la redevabilité (reddition financière et sociale) des autorités vis-à-vis des populations et des autorités de tutelles.
- Développer un réel partenariat avec les entreprises œuvrant sur le territoire communal.

Pour l'essentiel, le projet appuiera les collectivités dans la gestion des redevances provenant de l'exploitation des ressources minières à travers le suivi des revenus et des dépenses publiques et les instruments actuels de développement des communes tels que le PDL, le budget communal, le code des collectivités locales, etc.

Volet : Information – Communication – Concertation – Coordination

- Elaboration d'une stratégie de communication
- Sensibilisation et de plans de communication au niveau préfectoral et communal
- Appui à la concertation et à la coordination préfectorale (CPD)
- Accompagnement des CCLM dans leur fonction de gestion des conflits
- Appui à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Volet : Investissement et développement local

- Réalisation de diagnostics économique et fiscal
- Appui au développement de l'intercommunalité
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration d'une politique locale d'investissement et de gestion des équipements
- Appui à la Maîtrise d'Ouvrage managériale, financière et économique locale
- Promotion du développement économique local à travers les financements du secteur bancaire
- Appui aux collectivités et au MATD dans l'aménagement de leur territoire par développement de normes minimales d'implantation des usages locaux

Annexe 6 : Photo prise lors de l'observatoire national des CCLM tenu du 23 au 24 mai 2018



Table des matières

Remerciements.....	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Abstract	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Sommaire.....	1
Introduction.....	2
1 Problématiques liées à la responsabilité sociétale des entreprises minières dans les localités de la zone de Boké	6
1.1 Questions et objectifs de recherche.....	8
1.1.1 Question principale	8
1.1.2 Questions spécifiques.....	8
1.1.3 Objectif général	8
1.1.4 Objectifs spécifiques.....	8
1.2 Importance de l'étude	9
2 Explications des notions et concepts	10
2.1 Le concept de responsabilité sociétale des entreprises.....	10
2.1.1 Les éléments de définitions de la responsabilité sociétale des entreprises	12
2.1.2 Le caractère volontaire Vs obligatoire de la RSE	13
2.2 Notion de parties prenantes	14
2.3 Notion d'acceptabilité sociale	15
2.4 Relation RSE et développement durable.....	17
2.5 La notion de développement local.....	18
2.5.1 Notion de contenu local (CL)	18
3 Cadre politique, juridique et institutionnel de la RSE en Guinée.....	19
3.1 Cadre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises minières.....	19
3.2 Cadre juridique concernant la RSE dans le secteur minier	22
3.3 Cadre institutionnel	24
3.1.1 La Direction des Relations Communautaire et de Développement du Contenu Local (DRCCL).....	24
3.1.2 Le Ministère de l'environnement	24
3.1.3 La Banque Mondiale	24

3.1.4	La Société Financière Internationale (SFI)	25
3.1.5	Les partenaires au développement	25
4	Méthodologie de l'enquête	26
4.1	Présentation de la zone d'étude	26
4.1.1	Population	26
4.1.2	Environnement socio-économique	26
4.1.3	Environnement institutionnel local	28
4.2	Méthodologie de l'enquête	29
4.2.1	Matériels et outils de collectes de données	29
4.2.2	Type et durée de l'étude	31
4.2.3	Justification du choix porté sur la région de Boké	31
4.2.4	La population de l'étude	31
4.2.5	Critères de sélections des populations de l'étude	32
4.2.6	Echantillonnage	32
4.2.7	Technique de collectes de données	33
4.3	Description des variables	33
4.3.1	La variable indépendante	33
4.3.2	La variable dépendante	34
4.3.3	La variable modératrice	34
4.4	Analyse des données	34
4.5	Difficultés rencontrées	35
4.6	Apports du stage à la recherche	35
5	Les résultats de l'enquête, discussion et recommandations	37
5.1	La situation des pratiques de responsabilité sociétale des entreprises minières	37
5.1.1	Impact des activités minières sur les communautés locales	37
5.1.2	La compensation des dommages	38
5.1.3	Le respect des conventions de développement local (CDL)	38
5.1.4	Contribution au développement local	39
5.1.5	Application des politiques de contenu local	39
5.1.6	Nature des relations entreprises minières et communautés locales	42
5.1.7	Investissement social des entreprises minières	43
5.2	Les dispositifs institutionnels de suivi et d'évaluation de la RSE	44
5.3	Situation du développement dans les localités minières	45
5.4	Analyse SWOT de la responsabilité sociétale des entreprises minières	45

5.5	Discussion des résultats.....	48
5.6	Recommandations.....	50
5.6.1	Aux entreprises minières.....	51
5.6.2	Au Ministère des Mines et de la Géologie (MMG).....	51
5.6.3	Aux élus locaux.....	52
5.6.4	Aux partenaires au développement.....	52
5.6.5	Proposition de tableau de bord prospectif (TBP) pour la DRCCCL.....	52
a.	<i>Présentation de la Direction</i>	53
b.	<i>Vision du MMG</i>	53
c.	<i>Mission de la Direction</i>	53
d.	<i>Objectifs stratégiques</i>	53
e.	<i>Conception du TBP</i>	53
	Conclusion.....	56
	Références Bibliographique.....	vi
	Liste des tableaux.....	ix
	Liste des figures.....	ix
	Annexes.....	x
	Annexe 1: Carte d’implantation des sociétés minières dans la zone de Boké.....	x
	Annexe 2 : Guide d’entretien avec les membres des CCLM.....	xi
	Annexe 3 : Guide d’entretien avec les cadres de la DRCCCL.....	xii
	Annexe 4 : Questionnaires adressés aux entreprises minières.....	xiii
	Annexe 5 : Projet d’appui à l’amélioration de la gouvernance des redevances minières..	xiv
	nexe5: Projet d’appui à l’amélioration de la gouvernance des redevances minières.....	xiv
	Annexe 6 : Observatoire national des CCLM tenu du 23 au 24 mai 2018.....	xv
	Table des matières.....	xvi